

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 octobre 2021 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021
- 10.03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 septembre 2021

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroi d'un contrat à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus (lot 10, A88 - Lachine), au montant de 517 028,20 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18813 - Six soumissionnaires
- 20.02 Octroi d'un contrat à GBI EXPERTS-CONSEILS INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour l'étude du potentiel de l'insertion d'un système urbain de chauffage et de climatisation SUCC (boucle énergétique) dans le secteur de Lachine-Est et proposition de modèles de gouvernance, au montant maximal de 96 099,04 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-2115 - Deux soumissionnaires / Appropriation d'une somme de 87 751,23 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine
- 20.03 Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 20 000 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture de camions avec opérateurs destinés au transport de terre d'excavation vers plusieurs sites de dispositions autorisés, dans le cadre du contrat gré à gré octroyé à TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC., détenteur d'un permis de courtage en camionnage en vrac, majorant ainsi le montant total du contrat de 50 000 \$ à 70 000 \$, toutes taxes incluses
- 20.04 Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC., et octroi d'une contribution financière au montant de 34 779 \$ pour l'organisation des événements pour l'Halloween et pour Noël
- 20.05 Octroi d'une contribution financière à Groupe de Recommandations et d'Action pour un Meilleur Environnement (GRAME) au montant de 20 000 \$ pour une étude d'opportunité sur l'implantation des systèmes de tram-cargo et de vélo-cargo à Lachine
- 20.06 Approbation du projet de bail à intervenir entre la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location d'une partie du marché public pour un montant forfaitaire de 616,27 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 25 novembre au 9 décembre 2021
- 20.07 Approbation du projet de bail à intervenir entre 9318-2400 Québec Inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location du 1865, rue Notre-Dame pour un terme de cinq ans, d'un montant total de 219 363,10 \$, toutes taxes incluses

30 – Administration et finances

- 30.01** Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Saint-Antoine, entre la 23e Avenue et le croissant de Holon, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2020-2022 du Service de l'eau, de la Direction des réseaux d'eau
- 30.02** Octroi d'une aide financière à sept organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 36 390 \$
- 30.03** Autorisation d'octroi de contributions financières pour montant total de 10 500 \$, toutes taxes incluses, aux organismes désignés
- 30.04** Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021 projetés à la fin de l'exercice financier et l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 31 août 2021 par rapport à celui de l'exercice financier précédent
- 30.05** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption du second projet de règlement - *Règlement numéro 2710-101 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère dans les zones I-340, I-341 et M-347 et dispositions connexes*
- 40.02** Adoption du second projet de règlement - *Règlement numéro RCA05-19010-6 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'autoriser, dans les zones I-340, I-341 et M-347, certains usages liés au commerce de gros, à la fabrication, à la recherche et développement, à l'industrie et aux activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique*
- 40.03** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement - *Règlement numéro 2404-24 modifiant le Règlement portant sur la circulation (R-2404-15)*
- 40.04** Autorisation d'installer de la signalisation de stationnement, les sens de circulation et les accès pour l'avenue de la Jenkins
- 40.05** Autorisation d'installer de la signalisation de stationnement et les sens de circulation pour la rue Skaniatarati

47 – Urbanisme

- 47.01** Autorisation d'un usage conditionnel - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de huit unités sur trois étages sur le lot portant le numéro 5 599 434 du cadastre du Québec, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati
- 47.02** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de six unités situé au 170, avenue George-V
- 47.03** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement de l'Hôpital de Lachine, situé au 650, 16^e Avenue
- 47.04** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'un affichage permanent pour l'immeuble situé au 1200, rue Norman
- 47.05** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de huit unités sur trois étages, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de six unités situé au 170, avenue George-V

- 47.07** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement de l'Hôpital de Lachine, situé au 650, 16^e Avenue
- 47.08** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de huit unités sur trois étages, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati
- 47.09** Approbation des plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte comprenant dix unités de logement et un local commercial situé au 3194, boulevard Saint-Joseph
- 47.10** Nouvelle construction - Contribution pour fins de parc de 56 500 \$ - Lot portant le numéro 1 898 459 situé au 3194, boulevard Saint-Joseph
- 47.11** Redéveloppement - Contribution pour fins de parc de 34 875 \$ - Lot portant le numéro 2 133 055 du cadastre du Québec, situé au 230-250, 15^e Avenue (1452-1498, rue Notre-Dame)

50 – Ressources humaines

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 25 août au 22 septembre 2021

60 – Information

- 60.01** Dépôt du rapport final de la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour la démarche d'élaboration du Plan directeur des parcs et des espaces verts de l'arrondissement de Lachine

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1218836001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus (lot 10, A88 - Lachine), au montant de 517 028,20 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18813 - Six soumissionnaires

D'octroyer un contrat à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus (lot 10, A88 - Lachine), au prix de sa soumission, soit au montant de 517 028,20 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 21-18813;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 517 028,20 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-27 08:25

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218836001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus (lot 10, A88 - Lachine), au montant de 517 028,20 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18813 - Six soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Avec le temps, le réseau d'égout perd de son efficacité en raison d'une quantité importante de dépôts qui s'accumulent dans les conduites. Cette perte d'efficacité se traduit par un mauvais drainage, un écoulement lent et anormal et peut même, dans certains cas, contribuer aux refoulements d'égout. Le nettoyage des conduites d'égout est donc essentiel afin de prolonger la durée de vie de celles-ci et d'assurer un écoulement optimal. Les normes de bonnes pratiques suggèrent le nettoyage de chaque conduite dans un délai approximatif de trois ans. Bien que chaque année nous procédons de façon systématique au nettoyage de conduites d'égout, la fréquence n'était pas suffisante afin de respecter les normes de bonnes pratiques.

Étant donné que le matériel et les ressources humaines disponibles en arrondissement ne nous permettent pas d'atteindre les normes de bonnes pratiques, la décision a été prise afin de recourir à des entreprises externes et de solliciter le marché par le biais d'un appel d'offres public multi arrondissements.

L'appel d'offres public numéro 21-18813 a été publié le 31 mai 2021 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le Journal de Montréal par le Service de l'approvisionnement. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 juillet 2021 au Service du Greffe de la Ville de Montréal.

La durée de la publication a été de 42 jours. La période de validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au dimanche 9 janvier 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-05-06 - CA19 19 0124 (1197126004)

Octroi d'un contrat à VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, lot 9 A88 - Lachine au montant maximal de 418 204,55 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 19-17357 - Trois soumissionnaires

2017-03-17 - CA17 19 0063 (1177126001)

Exercer l'option de renouvellement pour une deuxième année prévue au contrat pour des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égout octroyé en 2015 à la compagnie Kelly Sani-Vac inc., pour un montant total de 63 037,74 \$ - Appel d'offres public numéro 15-14128

2016-04-16 - CA16 19 0108 (1167126003)

Contrat pour des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égout pour l'année 2016 - Option de renouvellement de contrat (Appel d'offres public numéro 15-14128)

2015-04-13 - CA15 19 0109 (1152421014)

Contrat pour des travaux de nettoyage et d'inspection de conduites d'égout pour l'année 2015 (Appel d'offres public 15-14128)

DESCRIPTION

Le contrat se terminera le 31 décembre 2023 sans possibilité de prolongation et consiste à effectuer le nettoyage planifié d'environ 21 km de conduites d'égout et de procéder par la suite à l'inspection télévisée de 2,7 km de conduites nettoyées par année pour vérifier le nettoyage ou détecter des anomalies. De plus, l'entrepreneur doit mettre à notre disposition un camion récurer et les opérateurs nécessaires afin de répondre à des urgences dans un délai d'une heure d'avis ou trois heures de préavis. Une banque de 20 heures est réservée pour les appels à une heure de préavis et 20 heures additionnelles pour les appels avec un préavis de trois heures minimum.

L'entrepreneur aura aussi la responsabilité de retirer l'ensemble des boues et débris se trouvant dans les conduites ciblées et d'en disposer dans un lieu reconnu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

JUSTIFICATION

Treize (13) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et six (6) ont déposé une soumission pour le lot 10.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- n'est pas non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses) \$	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses) \$
9363-9888 Québec Inc. (Sanivac)	517 028,20	0	517 028,20
Inno-Vac Inc.	523 946,82	0	523 946,82
Véolia ES Canada Services Industriels Inc.	536 295,37	0	536 295,37
Services Infraspec Inc.	556 766,44	0	556 766,44
EBI Envirotech Inc.	862 202,70	0	862 202,70
Tech Vac Environnement	803 977,06	0	803 977,06
Dernière estimation réalisée (\$)		0	427 205,32

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	89 822,88
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	21,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	6 918,62
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	286 948,80
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	55,5 %

Un écart de 89 822 \$ (environ 22 %) est observable entre la dernière estimation et la plus basse soumission conforme. Quatre (4) des six (6) soumissions reçues sont autour de 550 000 \$ pour une moyenne de 533 509 \$. L'écart entre cette moyenne et la plus basse soumission conforme est de 3,2 %.

Considérant ces informations, il apparaît que le prix du bas soumissionnaire reflète le cours du marché. Le manque de disponibilité de main-d'oeuvre actuel, le retour de l'inflation et la présence de la crise de la COVID-19 contribuent en ce moment à la hausse généralisée du marché des biens et services. De plus, nous faisons partie d'un appel d'offres multi arrondissements. Sur les treize (13) preneurs de cahier, six (6) ont déposé une soumission sur le lot couvrant notre territoire.

La Direction des travaux publics recommande donc d'octroyer ce contrat de service de nettoyage et d'inspection télévisée incluant le transport et la disposition des résidus à l'entreprise 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ci-dessous un tableau résumant les prévisions de dépenses estimées (taxes incluses) et les nouvelles estimations majorées en fonction de la plus basse soumission reçue.

Prévision des dépenses		
Année	Longueur (m)	Nouveau montant estimé (\$)
2021	14 954,00	120 184,35
2022	30 795,80	256 855,09
2023	16 568,15	139 988,76
Total	62 317,95	517 028,20

MONTRÉAL 2030

Contribution : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030,

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités projetées auront un impact important sur le maintien à niveau et l'entretien des conduites d'égoûts de l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de nettoyage pour l'année 2021 se feront en partie, selon les possibilités opérationnelles, en novembre et décembre. Afin de ne pas accumuler trop de retard, les conduites non nettoyées prévues pour l'année 2021 seront redistribuées au cours des deux saisons suivantes (2022 et 2023).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan BELANGER
agent(e) technique principal(e)

ENDOSSÉ PAR

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

Le : 2021-09-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1210415008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à GBI EXPERTS-CONSEILS INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour l'étude du potentiel de l'insertion d'un système urbain de chauffage et de climatisation SUCC (boucle énergétique) dans le secteur de Lachine-Est et proposition de modèles de gouvernance, au montant maximal de 96 099,04 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-2115 - Deux soumissionnaires / Appropriation d'une somme de 87 751,23 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine

D'octroyer un contrat à GBI EXPERTS-CONSEILS INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour l'étude du potentiel de l'insertion d'un système urbain de chauffage et de climatisation SUCC (boucle énergétique) dans le secteur de Lachine-Est et proposition de modèles de gouvernance, au prix de sa soumission soit, au montant maximal de 96 099,04 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-2115;

D'autoriser à cet effet, une dépense de 96 099,04 \$, toutes taxes incluses;

D'approprier une somme de 87 751,23 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-24 09:36

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1210415008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à GBI EXPERTS-CONSEILS INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour l'étude du potentiel de l'insertion d'un système urbain de chauffage et de climatisation SUCC (boucle énergétique) dans le secteur de Lachine-Est et proposition de modèles de gouvernance, au montant maximal de 96 099,04 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-2115 - Deux soumissionnaires / Appropriation d'une somme de 87 751,23 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine compte environ 41 616 habitants, ce qui représente 2,5 % de la population totale de la Ville de Montréal. Son territoire est bordé par l'arrondissement de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc et de Montréal-Ouest au nord, de la ville de Dorval à l'ouest, du lac Saint-Louis au sud et de l'arrondissement de LaSalle à l'est.

C'est un arrondissement où il fait très bon vivre. Ses résidents y trouvent un milieu de vie de grande qualité que ce soit au niveau social (parcs, infrastructures sportives et éducatives), culturel ou économique.

Dans la partie Est de l'arrondissement, on y retrouve un des plus grands parcs industriels sur l'île de Montréal, avec une superficie d'un peu plus de 60 hectares. Délimité par le canal de Lachine, la 6^e Avenue, la rue Victoria et les voies du Canadien Pacifique, ce berceau de l'industrialisation, destiné à accueillir environ 5000 nouveaux ménages, est amené à connaître une nouvelle vocation. En effet, sa requalification en vue d'en faire un secteur d'activités diversifiées à dominance résidentielle fait l'objet d'un exercice de planification depuis 2006. Cette démarche a permis de documenter les atouts, les contraintes spécifiques à ce secteur et d'en dégager des éléments de vision, lesquels devraient être pris en compte afin que sa transformation puisse se concrétiser dans le respect de ce qui lui confère un caractère unique.

En 2013, la Ville de Montréal a déposé son Plan de développement de Montréal (PDM) qui vise à fournir une référence partagée par les acteurs publics, privés, institutionnels et sociocommunitaires avec, comme principal objectif, l'élaboration de stratégies communes.

S'appuyant principalement sur des politiques de la Ville de Montréal, le PDM propose d'intégrer des enjeux urbains, sociaux, économiques, environnementaux, culturels et

financiers.

À ce propos, le secteur Lachine-Est y a été identifié comme un secteur à requalifier et, bien qu'il offre un important potentiel de développement résidentiel, il présente des enjeux majeurs de mise en valeur du patrimoine industriel.

Situé dans la partie Est de l'arrondissement de Lachine, le secteur Lachine-Est est délimité au sud par le canal de Lachine, à l'ouest par la 6^e Avenue, au nord par la rue Victoria et les voies du Canadien Pacifique. À l'est, le secteur est bordé par des zones d'activités industrielles. À l'ouest de la 6^e Avenue, le secteur est bordé par un milieu de vie établi. Au nord de la rue Victoria, il y a trouve un quartier résidentiel, à l'ouest de l'avenue George-V et une zone industrielle à l'est de celui-ci. La principale voie de circulation du secteur est le boulevard Saint-Joseph qui le traverse d'est en ouest. L'échangeur Saint-Pierre est situé à environ 500 mètres au nord-est. Depuis janvier 2017, il est desservi par une gare de train de banlieue implantée sur la ligne reliant Candiac au centre-ville. En effet, le site identifié constitue une partie de l'aire TOD (Transit-oriented development) identifiée au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) par la présence de la gare de train.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé (LAC-INV-2115) en date du 3 août 2021. Cet appel d'offres a été envoyé directement aux firmes sélectionnées. Les soumissions ont été déposées le 2 septembre 2021. La durée de validité des soumissions était de 120 jours calendrier.

Le processus d'appel d'offres a été assumé par le secrétariat d'arrondissement de la Direction des services administratifs et des projets urbains de l'arrondissement de Lachine.

Un seul addenda a été émis pour les sujets suivants le 13 août 2021 :

1- Une modification de la date de réception et d'ouverture des soumissions :
Les nouvelles dates et heures butoirs pour la réception des soumissions est le jeudi 2 septembre à 10 h 30.

2- Réponse à une question d'une entreprise invitée :
« Au point 7, l'évaluation des offres de services du devis technique, on mentionne au critère 4 : Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables que l'on doit énumérer un minimum de deux mandats réalisés comparables en nature ou en envergure au présent mandat. Pourriez-vous confirmer que c'est bien d'études qu'il s'agit ? »

Réponse :

« Il s'agit bien évidemment d'études. De plus, nous sommes ouverts à revoir le nombre de mandats à un seul vu la complexité du sujet. »

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 septembre 2021 et le comité de sélection s'est réuni le 9 septembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-04-06 - CA21 19 0064 (1210415002)

Autorisation au directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer un accord de subvention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Fédération canadienne des municipalités

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à la firme GBI EXPERTS-CONSEILS INC., pour les services professionnels se résumant ainsi, sans s'y limiter :

1- Évaluer techniquement et financièrement l'opportunité d'implanter un système de chauffage et de climatisation (SUCC) dans le secteur de Lachine Est, compte tenu notamment de sa requalification et en tenant compte de la qualité des sols dans le secteur ainsi que les coûts d'implantation et du maintien des infrastructures. Des besoins énergétiques très élevés, associés à l'implantation de nouvelles infrastructures requises pour la mise en valeur de ce secteur, justifient largement l'intérêt pour l'implantation du SUCC. Il s'agit de comparer ce système avec un scénario de chauffage et de climatisation traditionnelle, par bâtiment, via des systèmes indépendants (plinth chauffantes, climatisation individuelle ou centrale par unité de logement...).

Le système en question devra permettre la production d'énergie thermique (une ou plusieurs centrales thermiques) et sa distribution (réseau de canalisations) dans plusieurs bâtiments. A titre d'exemple, l'installation pourra récupérer la chaleur émise par une activité (résidentielle, commerciale, industrielle) ou par une infrastructure (les égouts), ou encore la chaleur présente naturellement (hydrothermie fluviale, énergie solaire). Une combinaison de plusieurs sources de chaleur peut être envisagée.

Le secteur Lachine-Est, territoire en requalification, nous semble propice pour implanter ce type d'infrastructure : il accueillera une mixité de fonctions (donc une répartition des besoins dans le temps) et toute la desserte en infrastructures souterraines doit être implantée.

Une étude des sources d'énergie potentielles devra donc être réalisée, avec une priorité pour les sources d'énergie récupérée ou renouvelable. Une analyse des bénéfices et inconvénients du réseau thermique par rapport à un système conventionnel en matière d'économie d'énergie et de coûts de l'implantation devra être dressée. Advenant un potentiel, les propriétaires des sites à redévelopper seront sollicités pour l'intégration des bâtiments à un réseau thermique carboneutre et fondé sur le principe de valorisation des rejets thermiques.

2- Proposition de deux modèles de gouvernance pour la réalisation et l'exploitation du SUCC. Sachant que les principaux enjeux concernent les difficultés de coordination, la répartition des compétences et les relations entre acteurs publics et privés, les questions qui doivent être posées sont les suivantes :

- Quel peut être le rôle des différents niveaux de collectivités locales dans la définition d'une ou des stratégies et leur mise en œuvre dans le cadre du projet de boucle énergétique dans le secteur de Lachine Est?
- Quels sont les enjeux clés du partage de compétences entre la Ville, l'arrondissement et les collectivités et quels sont les enjeux autour de la planification dans ce contexte ?
- Comment déterminer le rôle exact qu'auraient à jouer les différents partenaires dans un système de gouvernance à échelles multiples.
- Quel rôle pour la Ville de Montréal et l'arrondissement de Lachine ? La réflexion sur la répartition des compétences entre l'ensemble des partenaires;
- Quel rôle pour les partenaires dans le financement des projets ? Sachant que le financement reste un défi majeur pour les projets locaux, quels moyens globaux seront dédiés pour mener à bien les nouvelles fonctions incombant aux partenaires dans le contexte de ce projet de boucle énergétique ? Comment assurer leur pérennité ? Quels nouveaux outils de financement peuvent être mobilisés par les partenaires pour faciliter la réalisation du projet, avec quelles contraintes budgétaires et réglementaires ?

Un mandat est octroyé avec comme objectifs :

Évaluer l'opportunité de mettre sur pied d'un nouveau système boucle énergétique dans le secteur Lachine-Est :

- Valider les impacts (positifs ou négatifs) et les défis de l'implantation d'un nouveau système boucle énergétique pour le nouveau quartier qui s'établirait sur le site du secteur Lachine-Est;
- Donner un aperçu des informations ou des études complémentaires qui devraient être colligées afin de mesurer les avantages stratégiques d'un système versus un autre;
- Amorcer la définition d'une stratégie de mise en œuvre et de gestion d'un tel système;
- Identifier les enjeux clés du partage de compétences entre la Ville, l'arrondissement et les collectivités;
- Identifier le rôle qu'auraient à jouer les différentes partenaires dans un système de gouvernance à échelles multiples.
- Identifier les moyens globaux qui pourraient être dédiés pour mener à bien les nouvelles fonctions incombant aux partenaires dans le contexte de ce projet de boucle énergétique ?
- Identifier les outils de financement pouvant être mobilisés par les partenaires pour faciliter la réalisation du projet ainsi que les contraintes budgétaires et réglementaires.

Le mandat est d'une durée totale de 12 semaines, à compter de la tenue de la réunion de démarrage. La Ville de Montréal paiera au consultant des honoraires calculés selon la méthode à prix forfaitaire. Cette rémunération sera fixe et est réputée couvrir tous les frais et dépenses encourus par le consultant pour la réalisation du mandat.

JUSTIFICATION

Pour cet appel d'offres, quatre firmes ont été invitées à soumissionner :

1. STANTEC EXPERTS-CONSEIL LTÉE.
2. ÉNERGÈRE
3. GBI
4. ÉCOHABITATION

Deux soumissions ont été déposées par les firmes Écohabitation et GBI EXPERTS-CONSEILS INC et analysées. Les deux propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. La firme Écohabitation étant le plus bas soumissionnaire a été retenue par le comité de sélection.

Toutefois, comme la vérification de la conformité ne relève pas strictement des fonctions du comité de sélection dont la tâche première est de procéder à l'analyse de la qualité des soumissions conformes en fonction de la grille qui se trouve dans les documents d'appel d'offres, une deuxième vérification a été effectuée par la Direction responsable de ce mandat, deux éléments ressortent :

- 1- il y a clairement formation d'un consortium, alors que les documents d'appel d'offres ne l'autorisent pas,
- 2- les critères relatifs aux expériences de l'entreprise, de l'équipe et du chargé de projet ne sont pas rencontrés.

Il est donc conclu à la non conformité de la soumission de la firme Écohabitation. Le traitement équitable de soumissionnaires impose que l'adjudication soit effectuée uniquement au plus bas soumissionnaire conforme. Par conséquent, la firme GBI dont la soumission jugée conforme est celle qui obtient le mandat pour réaliser l'étude du potentiel de l'insertion d'un système urbain de chauffage et de climatisation SUCC (boucle énergétique) dans le secteur de Lachine-Est et proposition de modèles de gouvernance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de ce contrat au montant net de 87 751,23 \$ sera couvert par la somme d'appropriation au surplus demandée dans ce dossier décisionnel. En contrepartie, Lachine reçoit une subvention de la Fédération canadienne des municipalités selon la convention approuvée par la résolution CA21 19 0064 (1210415002). Les informations financières et budgétaires détaillées se trouvent dans l'intervention financière de ce dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-22

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN
Directeur



Dossier # : 1217116001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 20 000 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture de camions avec opérateurs destinés au transport de terre d'excavation vers plusieurs sites de dispositions autorisés, dans le cadre du contrat gré à gré octroyé à TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC., détenteur d'un permis de courtage en camionnage en vrac, majorant ainsi le montant total du contrat de 50 000 \$ à 70 000 \$, toutes taxes incluses

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 20 000 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture de camions avec opérateurs destinés au transport de terre d'excavation vers plusieurs sites de dispositions autorisés, dans le cadre du contrat gré à gré octroyé à TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC., détenteur d'un permis de courtage en camionnage en vrac, majorant ainsi le montant total du contrat de 50 000 \$ à 70 000 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-28 13:04

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217116001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 20 000 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture de camions avec opérateurs destinés au transport de terre d'excavation vers plusieurs sites de dispositions autorisés, dans le cadre du contrat gré à gré octroyé à TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC., détenteur d'un permis de courtage en camionnage en vrac, majorant ainsi le montant total du contrat de 50 000 \$ à 70 000 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Les nombreux bris d'aqueduc réparés par les employés des travaux publics de l'arrondissement de Lachine au cours de l'hiver 2020-2021 ont généré une quantité significative de terre d'excavation qui ne pouvait être réutilisée telle quelle, étant donnée sa piètre qualité et la probabilité de contamination associée. Ces terres ont donc été stockées temporairement dans la cour du centre technique des travaux publics et nous devons effectuer leur transport et leur disposition en fonction des normes en vigueur. Pour ce faire, nous avons fait appel aux services de l'entreprise TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC. afin d'acheminer les sols vers des sites de dispositions autorisés par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en fonction du degré de contamination. Le recours à l'externe est essentiel étant donné l'importante quantité de sol à disposer et la disponibilité restreinte de nos camions.

Nous approchons le seuil de 50 000 \$ de dépenses (bon de commande 1454229) et nous estimons avoir besoin d'un montant additionnel pour assumer nos obligations de transport d'ici la fin de l'année 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

19 janvier 2021: Bon de commande 1454229 au montant de 25 000 \$ (BCO-LAC-2021 - Service de transport de sols vers différents sites pour la section aqueduc, arrondissement de Lachine)

Supplémentaire 1 au Bon de commande 1454229 au montant de 15 000 \$ (BCO-LAC-2021 - Service de transport de sols vers différents sites pour la section aqueduc, arrondissement de Lachine)

Supplémentaire 2 au Bon de commande 1454229 au montant de 3487,71 \$ (BCO-LAC-2021 - Service de transport de sols vers différents sites pour l'aqueduc)

DESCRIPTION

Il s'agit de transporter des terres d'excavation à partir du 2200, rue Saint-Antoine, Lachine vers des sites de dispositions autorisés par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Nous avons conclu un contrat gré à gré avec l'entreprise TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC. pour effectuer ce transport pour l'année 2021. À ce jour la dépense totale approche les 50 000 \$ au bon de commande actuel et nous estimons avoir besoin de 20 000 \$ additionnels pour finir l'année.

JUSTIFICATION

Puisque nous anticipons que le coût final du transport des terres d'excavation actuellement stockées dans notre cour de voirie occasionnerait un dépassement du seuil de 50 000 \$ autorisé pour le directeur d'arrondissement et que nous devons absolument vider la cour sans délais sous peine de contrevenir aux règlements en vigueur en ce qui a trait à l'entreposage des terres d'excavation, l'arrondissement souhaite une augmentation de la dépense actuelle afin de faire face à ses obligations.

Nous n'avons pas eu à procéder à un processus d'appel d'offres en bonne et due forme. En effet, selon le paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, l'arrondissement peut octroyer un contrat sans appel d'offres si l'objet de celui-ci est la fourniture des services de camionnage en vrac et qu'il est conclu par l'intermédiaire d'un titulaire d'un permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les transports. Le numéro du permis de la compagnie TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC. est le 6-M-52103P-001I (émis le 16 octobre 2018).

Nous recommandons l'autorisation de la dépense additionnelle de 20 000 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC. majorant ainsi le montant total de la dépense prévue à 70 000 \$, toutes taxes incluses, pour 2021.

Le conseil d'arrondissement doit noter qu'aucune quantité minimale n'est garantie par l'entente avec l'entreprise TRANSVRAC MONTRÉAL LAVAL INC. et l'arrondissement peut décider à n'importe quel moment et sans préavis d'y mettre fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle de 20 000 \$, toutes taxes incluses, sera assumée en totalité par le budget de fonctionnement dédié de l'eau.

MONTRÉAL 2030

Non applicable : Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente nous assure d'une quantité respectable de camions et nous permet de nous conformer aux normes et règlements en vigueur concernant le stockage et la disposition de terres d'excavations.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Thi Mai Ha NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Euloge AMOUSSOU
Chef de division TP

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-24

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217131007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC., et octroi d'une contribution financière au montant de 34 779 \$ pour l'organisation des événements pour l'Halloween et pour Noël

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC.;

D'octroyer une contribution financière au montant de 34 779 \$ pour l'organisation des événements pour l'Halloween et pour Noël;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-27 15:23

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217131007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC., et octroi d'une contribution financière au montant de 34 779 \$ pour l'organisation des événements pour l'Halloween et pour Noël

CONTENU

CONTEXTE

En décembre dernier, la Ville de Montréal lançait son plan de relance économique 2021, intitulé « Agir maintenant pour préparer la relance ». Une des dix mesures du plan vise à donner une impulsion pour la vitalité commerciale. Une action liée à cette mesure vise à assurer la vitalité des artères commerciales et soutenir les sociétés de développement commercial de Montréal (SDC) et les associations de commerçants. Un dossier décisionnel a déjà été soumis visant à soutenir financièrement les SDC du territoire de la Ville de Montréal. Or, le Service du développement économique estime qu'environ 15 700 commerces se trouvent sur le territoire des arrondissements, hors des territoires des SDC.

Dans cette optique, le Comité exécutif de la Ville a autorisé, le 12 mai 2021, des virements budgétaires non récurrents totalisant 1 M\$ à 18 arrondissements montréalais, afin de soutenir des initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial. Plus précisément, un montant de 34 779 \$ a été transféré à l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-05-21 - CE21 0820 (1217796007)

d'autoriser des virements budgétaires non récurrents totalisant 1 M\$ à 18 arrondissements montréalais, afin de soutenir des initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial ; autoriser des virements budgétaires non récurrents totalisant 1 M\$ à 18 arrondissements montréalais, afin de soutenir des initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial

DESCRIPTION

Suivant la logique de répartition du million de dollars octroyé par la Ville centre, la somme de 34 779\$, transférée à Lachine devrait servir à bonifier le financement de l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. (ACVL).

Selon le dossier 1217796007 et la résolution CE21 0820, l'arrondissement peut choisir de financer un projet dans l'un des volets suivants :

- Aménagement et embellissement;
- Communications, activités et événements;
- Mise en oeuvre des stratégies prioritaires de la Ville, notamment le virage numérique, la livraison décarbonée, etc.) et d'activités pour la relance économique des artères;
- Études économiques;
- Frais de coordination des activités financées;
- Frais administratifs des associations commerçantes locales.

JUSTIFICATION

L'ASSOCIATION CENTRE VILLE DE LACHINE INC. a en effet joué un rôle important de mobilisation et de soutien aux commerçants pendant la crise de la COVID-19, allant même jusqu'à soutenir des activités au-delà de son territoire d'intervention. D'autre part, l'ACVL reprend les démarches de création d'une SDC après les avoir arrêtés en raison de la pandémie. Ce financement viendra appuyer leurs efforts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 34 779 \$ sera octroyée à l'ACVL comme contribution financière pour soutenir la réalisation du projet de création d'une SDC et d'activités connexes.

MONTRÉAL 2030

Le présent projet contribuera à l'échelle locale à la réalisation des priorités 4 et 19 de la planification stratégique Montréal 2030 de la Ville :

4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement du projet déposé par l'ACVL contribuera à l'embellissement et à la revitalisation de la rue Notre-Dame. C'est aussi une source de motivation et de mobilisation des commerçant-es qui ont été affectés par la crise de la COVID-19.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-09-17



Dossier # : 1218981010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière à Groupe de Recommandations et d'Action pour un Meilleur Environnement (GRAME) au montant de 20 000 \$ pour une étude d'opportunité sur l'implantation des systèmes de tram-cargo et de vélo-cargo à Lachine

D'octroyer une contribution financière à Groupe de Recommandations et d'Action pour un Meilleur Environnement (GRAME) au montant de 20 000 \$ pour une étude d'opportunité sur l'implantation des systèmes de tram-cargo et de vélo-cargo à Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-27 10:42

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218981010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière à Groupe de Recommandations et d'Action pour un Meilleur Environnement (GRAME) au montant de 20 000 \$ pour une étude d'opportunité sur l'implantation des systèmes de tram-cargo et de vélo-cargo à Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du développement du secteur de Lachine-Est, un projet de tramway reliant Lachine au centre-ville de Montréal verra le jour pour la première fois dans un éco-quartier au Québec.

Afin de réduire les émissions de GES, d'améliorer la connectivité du réseau et de favoriser des retombées économiques importantes, le Groupe de Recommandations et d'Action pour un Meilleur Environnement (GRAME) propose une étude visant à recommander des configurations du système de transport des marchandises au sein du futur éco-quartier de Lachine-Est en intégrant la mise en place d'un « tram-cargo » et d'un « vélo-cargo » ou, du moins, d'évaluer la pertinence de ces modes de transport. Ces alternatives au camionnage permettent de s'arrimer davantage à la vision futur éco-quartier de Lachine-Est en favorisant ainsi la transition écologique.

En parallèle à des demandes financières complémentaires effectuées auprès d'autres instances, le GRAME demande à l'arrondissement de Lachine une contribution financière s'élevant à 20 000 \$ afin de mener une étude d'opportunité sur l'implantation des systèmes de tram-cargo et de vélo-cargo.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-12-02 - CA19 19 0319 (1197132002)

Octroi d'un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 399 300 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022

DESCRIPTION

L'étude d'opportunité sur l'implantation des systèmes de tram-cargo et de vélo-cargo comportera un volet économique, puis un volet technique. Plus précisément, cette étude portera sur les flux de transport des marchandises ainsi que les alternatives au camionnage,

et comportera également des recommandations sur des possibilités d'implantation ailleurs à Montréal.

Essentiellement, le tram-cargo vise à innover le transport de marchandises vers un moyen plus écologique que le camionnage. Le projet du tramway reliant Lachine au centre-ville de Montréal étant déjà en cours d'élaboration, le GRAME souhaite optimiser l'usage de ce moyen de transport offert aux citoyens pour livrer des marchandises en dehors des heures de pointe. À ce service sera combiné un vélo-cargo qui favorisera la livraison dans un plus petit rayon à proximité du secteur visé.

JUSTIFICATION

Le GRAME oeuvre dans le domaine de l'environnement depuis sa fondation en 1989. Depuis 2011, l'organisme est porteur du programme Éco-quartier pour l'arrondissement de Lachine. En 2017, il obtient un statut d'organisme reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, catégorie H - Organisme en collaboration. Cette reconnaissance atteste que l'organisme est enraciné dans le milieu lachinois et participe activement aux concertations locales, notamment en siégeant au comité transport, un comité qui se penche sur les enjeux liés au transport et qui effectue des représentations en ce sens. La feuille de route de l'organisme démontre sa capacité à mener le projet d'étude qu'il a présenté et qu'il sera en mesure de considérer les particularités et les enjeux propres à l'arrondissement de Lachine.

Le GRAME est impliqué dans les démarches entourant le développement de Lachine-Est et contribue en partageant son expertise en participant à divers comités de travail.

Sur un montage financier totalisant 240 000 \$ pour mener cette étude d'opportunité portant sur le tram-cargo et le vélo-cargo, le GRAME demande à l'arrondissement de Lachine une contribution à la hauteur de 20 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les détails des informations financières et budgétaires pour ces dépenses sont telles qu'indiqué dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement de l'éco-quartier de Lachine-Est est une priorité pour l'arrondissement. La contribution financière de l'arrondissement dans ce projet permet de soutenir directement des initiatives favorisant la transition écologique.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront prises en charge par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le volet économique de l'étude est prévu de septembre à décembre 2021, puis le volet technique de janvier à novembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-23

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Direction des services
administratifs et projets urbains



Dossier # : 1217131006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du projet de bail à intervenir entre la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location d'une partie du marché public pour un montant forfaitaire de 616,27 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 25 novembre au 9 décembre 2021

D'approuver le projet de bail à intervenir entre la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location d'une partie du marché public pour un montant mensuel de 616,27 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 25 novembre au 9 décembre 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-27 16:45

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217131006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du projet de bail à intervenir entre la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location d'une partie du marché public pour un montant forfaitaire de 616,27 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 25 novembre au 9 décembre 2021

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années la Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine Inc. loue des étals au Marché public de Lachine pour y vendre des sapins de Noël afin de financer les activités de l'organisme. L'organisme nous sollicite pour louer l'espace afin d'y vendre des sapins pour la saison 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'organisme occupera la moitié du marché extérieur du 25 novembre au 9 décembre 2021. Ils sont entièrement autonome. L'Installation est simple : l'organisme installe une roulotte et clôture autour du périmètre du marché et y installe par la suite ses sapins.

JUSTIFICATION

L'espace est disponible dès la fin octobre quand les maraîchers ont terminé leur saison. La location permet à la Maison des Jeunes, un organisme reconnu par l'arrondissement, de générer des revenus ce qui a un effet bénéfique pour les jeunes de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de location demeure identique au coût qui prévalait avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal soit à 536 \$ à tous les mois, pour un montant toutes taxes incluses de 616,27 \$

MONTRÉAL 2030

La présence de la Maison des Jeunes au marché permet d'atteindre les objectifs de la priorité 4 de Montréal 2030 soit de développer une économie plus verte et inclusive en

soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme s'est engagé à respecter les règles de la santé publique qui seront en vigueur pendant leur présence au marché.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Leur présence sera affichée sur nos divers outils de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-09-17



Dossier # : 1217131008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du projet de bail à intervenir entre 9318-2400 Québec Inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location du 1865, rue Notre-Dame pour un terme de cinq ans, d'un montant total de 219 363,10 \$, toutes taxes incluses

D'approuver le projet de bail à intervenir entre 9318-2400 Québec Inc. et la la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location du 1865, rue Notre-Dame pour un terme de cinq ans, d'un montant total de 219 363,10 \$, toutes taxes incluses.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-28 08:22

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217131008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du projet de bail à intervenir entre 9318-2400 Québec Inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine pour la location du 1865, rue Notre-Dame pour un terme de cinq ans, d'un montant total de 219 363,10 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine est maintenant responsable de la location des espaces intérieurs et extérieurs au Marché public de Lachine. Les deux locaux du marché intérieur étant vacants au moment où l'arrondissement est devenu responsable de la location, nous avons procédé à un avis d'appel d'intérêt. L'avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement de même que dans le Journal de Montréal le 15 février 2021. Les personnes et entreprises intéressées devaient répondre à l'appel d'avis d'intérêt au plus tard le 10 mars 2021. Les personnes ou entreprises intéressées devaient s'engager à déposer un plan d'affaires. Afin de sélectionner d'éventuels locataires, un comité de sélection a été mis sur pied. Le comité était formé du directeur de l'arrondissement de Lachine, du commissaire au développement économique de l'arrondissement de Lachine et d'une commissaire au développement commercial de PME MTL West-Island. Au terme de l'appel d'avis d'intérêt nous avons reçu deux propositions. L'une d'entre elles était irrecevable puisqu'il y était question de l'ouverture d'une buanderie. Le comité s'est réuni pour analyser la proposition de 9318-2400 Québec Inc., soit l'entreprise Nonnina panini et gelato. L'entreprise présentement située au 1895, rue Piché, désire en effet prendre de l'expansion afin d'élargir sa gamme de produits et d'augmenter sa capacité d'accueil dans un plus grand local. Conformément à l'un des critères de l'appel d'avis d'intérêt l'entreprise a déposé un plan d'affaires conforme au modèle requis. Le plan d'affaires a été analysé par notre partenaire PME MTL West-Island.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-11-02 - CA20 19 0216 (1207131003)

Résiliation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL pour la gestion du marché public de Lachine

DESCRIPTION

Le commerce existe depuis quelques années et loue présentement un emplacement au 1895, rue Piché. Le commerce occupe un créneau de niche dans le domaine de l'alimentation. Le bail a été rédigé avec le concours de la direction des affaires civiles. Afin de permettre à l'entreprise de relocaliser ses équipements du 1985, rue Piché au 1865, rue

Notre-Dame, l'entreprise bénéficiera de quatre mois de congé de loyer à compter de la date d'entrée en vigueur du bail. Pendant ces quatre mois, le public n'aura pas accès au local. Par ailleurs si, pendant ces quatre mois, le Locataire peut opérer au 1865, rue Notre-Dame et être ouvert au public il devra dans ce cas commencer à payer le loyer. L'arrondissement s'engage à procéder à un avis d'appel d'intérêt s'il décide d'offrir le 1895, rue Piché en location à des fins commerciales. La bail pourra être annulé si l'entreprise n'obtient pas le financement requis pour démarrer. Il faut toutefois noter qu'au moment de rédiger ce sommaire nous avons obtenu confirmation du financement auprès de l'institution financière du Locateur. L'arrondissement s'est engagé à réaliser les travaux suivants avant l'ouverture du commerce :

- Travaux de plomberie nécessaires afin de permettre au Locataire d'aménager, à ses frais, une salle de bain conforme aux lois et règlements en vigueur;
- Nettoyage et réparations de la fenestration pour l'ensemble de l'Édifice;
- Remise en fonction des portes de garage existantes sur la rue Notre-Dame.

JUSTIFICATION

Le prix de location pour le 1865, rue Notre-Dame a été déterminé par un évaluateur agréé à 12 \$ le pied carré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le local situé au 1865, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3307 pi², générera un revenu mensuel 3 307 \$ pour un revenu total de 188 499 \$ au terme du bail de cinq ans. De plus, l'entreprise louera deux emplacements de stationnement au 1895 rue Piché pour y stationner ses camions de rue. Le loyer mensuel pour chaque emplacement sera de 50 \$. Il est à noter que, advenant le cas où l'arrondissement changerait la vocation commerciale de cet immeuble, l'arrondissement pourrait mettre fin à cette partie de l'entente. Le revenu total de location de l'espace commercial et des espaces de stationnement, toutes taxes incluses, s'élève à 219 363,10 \$. Il est à noter que ce montant pourrait être moindre advenant un changement de vocation du 1895 Piché qui pourrait avoir pour conséquence la perte du revenu de stationnement.

MONTRÉAL 2030

La présence et l'expansion de ce commerce permettra contribuer à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, plus particulièrement à la priorité 6 : tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette location permettra de consolider la vocation du Marché public.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le service des communications annoncera que cette entreprise occupe un nouveau local et prend de l'expansion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-09-22



Dossier # : 1217274004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Saint-Antoine, entre la 23 ^e Avenue et le croissant de Holon, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2020-2022 du Service de l'eau, de la Direction des réseaux d'eau

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Saint-Antoine, entre la 23^e Avenue et le croissant de Holon, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2020-2022 du Service de l'eau, de la Direction des réseaux d'eau.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-22 07:26

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217274004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Saint-Antoine, entre la 23e Avenue et le croissant de Holon, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2020-2022 du Service de l'eau, de la Direction des réseaux d'eau

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des réseaux d'eau (DRE) poursuit, via son programme d'intervention dans les réseaux PTI 2020-2022, sa stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux d'eau témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant une eau potable de qualité irréprochable, assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

Le Service de l'eau assure le financement des projets pour la portion des travaux d'aqueduc et d'égout, autant au niveau des services professionnels externes que de la réalisation des travaux et conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets a été transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) afin que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures sur les rues faisant partie du réseau administratif, dans le but de ne pas ralentir le processus d'appel d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau de l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-03-26 - CM19 0339 (1196354001)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

DESCRIPTION

Puisque les interventions sur le réseau local administratif relèvent du Service de l'eau, de la Direction des réseaux d'eau, il est recommandé de prendre en charge, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), la conception, la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Saint-Antoine, entre la 23^e Avenue et le croissant de Holon, dans l'arrondissement de Lachine.

Les mandats de conception des plans et devis et les études de caractérisations environnementales et géotechniques débuteront en janvier 2022. Les travaux de construction sont prévus en juin 2022 et la pose de la deuxième couche de pavage en 2023.

Les interventions planifiées sur la rue sont principalement le remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout, incluant les entrées de services, la reconstruction de chaussée et la réfection des trottoirs et des aménagements existants.

La planification de ces interventions est basée sur l'analyse des résultats obtenus dans le plan d'intervention de l'eau voirie ainsi que sur une multitude de critères, tels que la sécurité des piétons, la configuration des intersections, le niveau de service et l'usage des rues. Les plans de soumissions seront validés par l'équipe de la DRE et du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) avant le lancement d'appel d'offres selon les exigences de la Ville centre.

Les conditions et exigences de la Ville centre comprennent les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera d'obtenir l'approbation, par le Service de l'eau, des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés, sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement, de manière à permettre la reddition de comptes exigée dans le cadre des programmes de subvention.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge des projets

possible, le Service de l'eau devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation du projet.

La DRE a examiné le dossier et accepte l'offre émanant du conseil d'arrondissement de Lachine visant la prise en charge par ce dernier de la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'égout, d'aqueduc, de remplacement d'entrées de service en plomb et de voirie sur la rue Saint-Antoine, entre 23^e Avenue et le croissant de Holon en vertu de l'article 85 *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4). Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La réalisation des travaux est prévue pour 2022 et 2023.

JUSTIFICATION

Ce dossier permet à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives. Aussi, l'arrondissement de Lachine s'assure de diminuer ses interventions d'urgence sur son réseau pour travailler de façon planifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de remplacement des conduites d'eau et d'égout, des entrées de services ainsi que le remplacement des branchements d'égout sont assumés à 100 % par la DRE. Ce projet est inclus dans la liste des projets financés en 2022 à partir du Programme d'aménagement des rues du SUM.

MONTREAL 2030

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette autorisation, l'arrondissement ne pourra octroyer de contrat touchant les infrastructures qui relèvent du Service de l'eau.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi contrat services professionnels : novembre 2021

Appel d'offres pour travaux : avril 2022

Octroi du contrat de construction : juin 2022

Période de travaux : juin à août 2022 et deuxième couche de pavage en 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mammar MENDIL, Service de l'eau
Roger KANYINDA, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Roger KANYINDA, 15 septembre 2021
Jean CARRIER, 15 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-03

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1213550009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à sept organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 36 390 \$

D'octroyer une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des sept organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2021, pour un montant total de 36 390 \$:

ORGANISME	MONTANT
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC.	10 000 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	10 000 \$
CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE	5 000 \$
HARMONIE DE LACHINE	2 565 \$
LES PRODUCTIONS MULTISENS INC.	2 850 \$
PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL	975 \$
RESSOURCES TROISIÈME ÂGE LACHINE	5 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-24 09:58

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213550009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à sept organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 36 390 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 février 2017, le conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles.

Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

Le 2 décembre 2019, nous avons procédé à la reconduction de 76 organismes pour une durée de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-09-07 - CA21 19 0205 (1213550008)

Octroi d'une aide financière à cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 21 589,50 \$

2021-04-06 - CA21 19 0061 (1213550002)

Octroi d'une aide financière à sept organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 170 831,60 \$

2020-12-07 - CA20 19 0243 (1203550012)

Octroi d'une aide financière à vingt-cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 119 131,15 \$

2020-11-02 - CA20 19 0214 (1203550010)

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un total de 9 317,50 \$

2020-10-05 - CA20 19 0196 (1204076009)

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 14 242,50 \$

2020-06-01 - CA20 19 0100 (1203550005)

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 116 795,02 \$

2020-04-06 - CA20 19 0070 (1203550003)

Octroi d'une aide financière à six organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 63 702 \$

2020-02-03 - CA20 19 0013 (1206759002)

Approbation des précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020

2019-12-02 - CA19 19 0325 (1197132005)

Octroi d'une aide financière à deux organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2019, pour un montant total de 9 666 \$

2019-09-03 - CA19 19 0252 (1193550011)

Octroi d'une aide financière à huit organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant total de 31 575 \$

DESCRIPTION

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine et ses programmes permettent de répondre à de nouveaux besoins, tout en assurant une répartition juste et équitable des ressources en lien avec les priorités de l'arrondissement : les jeunes et les clientèles vulnérables, la sécurité urbaine, le développement durable, le dynamisme associatif, le bénévolat et l'intégration interculturelle. Ainsi, on s'assure de déployer une offre de services variée et accessible répondant aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter, dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50 % du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes, les montants accordés ainsi que les fiches d'évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS (voir le détail dans l'intervention financière).

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 30 975 \$
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 5 415 \$
(organismes culturels)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 :
(organismes sportifs)

RESSOURCES TROISIÈME ÂGE LACHINE DA 697329
LES PRODUCTIONS MULTISENS INC. DA 697336
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC. DA 697603
CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE DA 697632
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE DA 697643
PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL DA 697670
HARMONIE DE LACHINE DA 697925

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de cette subvention offre un soutien à la mission de l'organisme, qui contribue à la bonification de l'offre de service sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise de la COVID-19 fragilise les organismes qui doivent continuer d'offrir des services en respectant de nouvelles consignes édictées par la Santé publique et font face à des diminutions de revenus importants. L'Arrondissement désire maintenir son soutien auprès de ses organismes reconnus qui devront pouvoir œuvrer au-delà de la crise de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Le : 2021-09-22



Dossier # : 1217464003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières pour montant total de 10 500 \$, toutes taxes incluses, aux organismes désignés

D'autoriser l'octroi de contributions financières pour montant total de 10 500 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

Organisme	Montant
Fondation Sainte-Anne Inc.	300 \$
Guignolée Lachine	10 000 \$
UNION DES FAMILLES DE LACHINE INC.	200 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-24 09:43

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217464003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières pour montant total de 10 500 \$, toutes taxes incluses, aux organismes désignés

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

Nom de l'organisme : Fondation Sainte-Anne Inc.

Projet : Faciliter l'accès financier au Collège Sainte-Anne pour les familles qui en ont besoin

Montant de la contribution : 300 \$

Nom de l'organisme : Guignolée Lachine

Projet : Campagne de financement de la Guignolée Lachine 2021

Montant de la contribution : 10 000 \$

Nom de l'organisme : UNION DES FAMILLE DE LACHINE INC.

Projet : Bocci

Montant de la contribution : 200 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en permettant aux Lachinois et Lachinoises de se nourrir convenablement pendant le temps des Fêtes (Guignolée

Lachine), en facilitant l'accès financier au Collège Sainte-Anne pour les familles qui en ont besoin (Fondation Sainte-Anne inc.) et en soutenant les activités d'un organisme qui vient en aide aux familles de Lachine (UNION DES FAMILLE DE LACHINE).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, atteste de la conformité de ce dossier aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-09-22



Dossier # : 1213416003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021 projetés à la fin de l'exercice financier et l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 31 août 2021 par rapport à celui de l'exercice financier précédent

De recevoir le dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021 projetés à la fin de l'exercice financier et l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 31 août 2021 par rapport à celui de l'exercice financier précédent.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-24 09:34

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213416003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021 projetés à la fin de l'exercice financier et l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 31 août 2021 par rapport à celui de l'exercice financier précédent

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), l'arrondissement de Lachine dépose l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021 projetés à la fin de l'exercice financier et l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 31 août 2021 par rapport à celui de l'exercice financier précédent

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice financier précédent qui ont été réalisés au cours de la même période de correspondance. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-08-03 – CA20 19 0148 (1203416002)

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2020 projetés à la fin de l'exercice financier et l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 30 juin 2020 par rapport à celui de l'exercice financier précédent

2019-08-05 - CA19 19 0226 (1198327004)

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2019 projetés à la fin de l'exercice financier et de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 30 juin 2019 par rapport à celui de l'exercice financier précédent.

2018-09-10 - CA18 19 0251 (1183547013)

De recevoir l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2018 projetés à la fin de l'exercice financier et de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 30 juin 2018 par rapport à celui de l'exercice financier précédent.

2017-05-08 - CA17 19 0159 (1173547003)

De prendre acte du dépôt de l'état des revenus et des dépenses projetés à la fin de l'exercice et des états comparatifs des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2017.

DESCRIPTION

État comparatif des revenus et dépenses 2020 - 2021

Pour les états comparatifs au 31 août, les revenus 2021 s'établissent à 1 841 300 \$ et sont supérieurs de 308 700 \$ par rapport à la même période en 2020.

Pour les dépenses de 2021, elles s'établissent à 17 864 600 \$ et sont supérieurs de 1 573 000 \$ par rapport à la même période en 2020.

Ces écarts (des revenus et dépenses à la hausse) s'expliquent par le retour en 2021 des activités économiques, culturelles et sportives. Nous avons tous à l'esprit la pause économique décrétée par le gouvernement du Québec le 25 mars 2020, lors du début de la pandémie de la COVID-19 et les impacts qui ont suivis sur l'économie et notre société en général.

Évolution budgétaire au 31 août 2021

Sur le plan des dépenses pour l'exercice financier 2021, le budget original de 30 199 700 \$ a été augmenté de 1 603 800 \$ pour atteindre 31 803 500 \$. Cet écart est expliqué principalement par des crédits additionnels reçus par l'arrondissement pour des dossiers prioritaires parmi lesquels :

- Soutien financier au mandat d'aménagement temporaire et d'animation du site du port de plaisance de Lachine à l'été 2021 (400 000 \$);
- Financement d'un concours d'idées en design urbain visant le réaménagement de la rue Notre-Dame entre la 6^e Avenue et la 19^e Avenue (100 000 \$);
- Octroi d'une contribution financière pour la réalisation du projet le FME de l'avent, du 6 au 8 août 2021, au Parc riverain de l'arrondissement de Lachine (50 000 \$);
- Réalisation des projets dans le cadre du Plan d'action 2021 de la Politique de l'enfant (57 100 \$);
- Soutien des initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial (34 800 \$).

L'écart est expliqué aussi par la reconduction des dossiers des surplus pour la rue Notre-Dame, le centre communautaire et sportif Albert-Gariépy et le projet Lachine Est (661 900 \$), ainsi qu'une nouvelle appropriation du surplus pour la relance économique (300 000 \$).

Sur le plan des revenus, le budget original adopté de 1 788 200 \$ n'a pas subi de modification. Les encaissements au 31 août 2021 affichent un montant supérieur de 308 700 \$ par rapport à la même période en 2020 et ceci s'explique par une fermeture plus importante des activités économiques, culturelles et sportives en 2020 par rapport à 2021. D'ailleurs, les revenus obtenus au 31 août 2021 dépassent déjà la cible budgétaire planifiée. Si les activités culturelles et sportives affichent encore des déficits importants, les revenus générés par les permis de constructions et rénovations et les études de demande ont la palme.

Après une analyse exhaustive et détaillé des enjeux financiers et des résultats obtenus au 31 août, nous prévoyons une tendance positive pour la fin de l'année. Nous estimons même un possible surplus autour de 1 079 100 \$ (écarts entre le réel des revenus et des dépenses) si d'autres facteurs imprévus ou des éléments hors de notre contrôle ne modifieront pas le 4^e trimestre de l'année.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Puisque que ce dossier traite de l'évolution budgétaire d'où en découlent les activités courantes de l'Arrondissement, il contribue à plusieurs priorités identifiées dans Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ainsi que les articles 130 et 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lavinia BADEA
Chef de division des ressources financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Services administratifs et projets urbains

Le : 2021-09-23



Dossier # : 1211700007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 juillet 2021

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-24 09:59

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211700007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 juillet 2021

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes sept listes pour approbation, soit quatre listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de juillet 2021.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois de juillet 2021.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois de juillet 2021. Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du du 1^{er} au 31 juillet 2021. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que c'est un dossier décisionnel de reddition de comptes mensuelle, ce qui est non pertinent pour cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-24

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>
Arrondissement de Lachine



Dossier # : 1216470011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-101 - Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère dans les zones I-340, I-341 et M-347 et dispositions connexes

D'adopter le Règlement numéro 2710-101 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère dans les zones I-340, I-341 et M-347 (2710-101).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-06-23 14:03

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-101 - Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère dans les zones I-340, I-341 et M-347 et dispositions connexes

CONTENU

CONTEXTE

Le sommaire décisionnel est complété, après le dernier paragraphe de la section "Justification", par l'ajout du paragraphe suivant:

"Les usages transitoires, une démarche évolutive"

La sélection des usages autorisés dans le cadre de la démarche d'usages transitoires s'est basée sur la connaissance, somme toute réduite, de l'état des bâtiments visés ainsi que sur la prémisse d'une occupation rapide, nécessitant peu ou pas de mise aux normes. Toutefois, l'installation de nouvelles activités permettra l'obtention d'information plus précise et plus complète sur la situation de chaque immeuble et de ses locaux ce qui offrira éventuellement la possibilité d'étendre la liste des usages permis, voire de créer de nouvelles classes d'usages afin de répondre plus largement aux principes de transition en matière d'urbanisme."

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement - Lachine

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-101 - Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère dans les zones I-340, I-341 et M-347 et dispositions connexes

CONTENU

CONTEXTE

Modification au *Règlement sur le zonage* (2710) afin d'autoriser :

- les classes d'usages 250, 260, 310, 330, 340 et 370 dans la zone M-347;
- les classes d'usages 260 et 370 dans la zone I-340;
- les classes d'usages 310 et 370 dans la zone I-341.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le secteur de Lachine-Est fait actuellement l'objet d'une planification stratégique dans le cadre d'un programme particulier d'urbanisme. La Ville y projette un milieu de vie complet répondant aux principes d'écoquartier, notamment en matière de verdissement et de gestion de l'eau mais également en termes de mixité d'usages et de conservation du patrimoine. Le site compte, en effet, plusieurs complexes industriels, encore occupés pour certains (ex.: Complexe industriel de Lachine) et vacants pour d'autres (ex.: Dominion Bridge) et dont les immeubles offrent un intérêt architectural et patrimonial indéniable. Toutefois, la vacance et le manque d'entretien a eu raison de l'intégrité de plusieurs d'entre eux, situation qui risque de perdurer puisque, suite à l'adoption du PPU, prévue à l'automne 2022, plusieurs autres étapes préparatoires devront précéder le développement du nouveau quartier dont la mise en place des infrastructures le long du boulevard Saint-Joseph. Dans une optique de conservation, autant que possible, des bâtiments d'intérêts, témoins du passé industriel du secteur Lachine-Est, l'arrondissement a souhaité assouplir la réglementation afin de permettre leur occupation rapide et temporaire, tout en conservant un contrôle sur le type d'activités qui s'y installeraient, leurs impacts sur l'environnement immédiat mais également sur la période d'occupation.

La procédure vise ainsi une modification du *Règlement sur le Zonage* (2710) afin de permettre des usages liés au commerce et à l'industrie légère que viendront baliser de nouvelles dispositions au *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA05-19010-6).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE) a, dans un premier temps, travaillé sur la sélection des usages à permettre dans le secteur de Lachine-Est afin d'assurer la transition vers l'écoquartier. Si la mise en place de commerces et d'activités communautaires apparaissaient être l'avenue idéale pour l'occupation des bâtiments industriels et la dynamisation du secteur, la Direction s'est rapidement heurtée aux enjeux de conformité au Code du bâtiment et à la haute contamination des édifices visés.

En effet, tout changement d'usage impose une mise en conformité des locaux occupés, selon l'usage projeté. Il en va de même du niveau de contamination acceptable qui varie selon l'usage et atteint le plus haut seuil lorsqu'il s'agit d'usages sensibles, notamment les usages communautaires. Il s'agit, par ailleurs, de travaux d'envergure qui peuvent s'étaler sur plusieurs années. Bien qu'à plus long terme les travaux de décontamination et de mise aux normes soient incontournables, il est actuellement difficile de spéculer sur les usages à venir pour chacun des bâtiments. La notion "d'usages transitoires" reste donc le compromis qui permet l'occupation des bâtisses à moindre transformation, assure le dynamisme du secteur et contribue à la pérennisation des structures.

En plus de ces éléments, se dresse également l'enjeu de l'existence d'une poche résidentielle, le secteur de la Jenkins, qui constitue en soi un usage sensible, situé au cœur de Lachine-Est, et qui circonscrit la liste des activités susceptibles de s'implanter autour. Ainsi, cette dernière doit prendre en compte le bien-être des résidents et limiter les nuisances et les impacts sur leur qualité de vie.

Considérant ces éléments, l'analyse de la DAUSE a d'emblée exclu tous les usages ayant trait au commerce de proximité et aux activités communautaires, générateurs de rassemblements et d'achalandage, ainsi que tout usage engendrant une forte activité de camionnage. Les usages sélectionnés doivent, par ailleurs, nécessiter peu ou pas de travaux de mise aux normes et de décontamination afin de faciliter l'octroi des certificats d'autorisation d'usage par l'arrondissement.

Les prémisses d'un pôle multimédias

Par ailleurs, l'arrondissement a souhaité profiter de l'occasion que présentait cette démarche de modification réglementaire afin d'introduire une nouvelle classe d'usages, soit "370 - Activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique". En effet, le site de la Dominion Bridge abrite depuis quelques années des activités de tournage dans ses différents bâtiments, une activité complémentaire aux différents tournages qui prennent place dans différents secteurs du territoire de l'arrondissement, très prisé par l'industrie cinématographique québécoise et internationale. La volonté de l'arrondissement a été renforcée par l'étude sur le Corridor de l'Innovation, menée par la Direction du Développement économique de la Ville de Montréal, qui voit dans Lachine-Est l'espace propice au développement d'un pôle multimédias.

Cette classe d'usages englobe à la fois l'activité principale de tournage ainsi que toutes les activités connexes à ce dernier, dont la fabrication et le montage de décors, la réparation du matériel technique, l'entreposage intérieur des équipements et l'entreposage extérieur des roulottes de tournage. Son introduction en tant qu'usage transitoire servira de laboratoire à une éventuelle pérennisation dans le nouvel écoquartier actuellement en planification.

L'entreposage extérieur

L'arrondissement s'est positionné, il y a plusieurs années, concernant l'autorisation de l'entreposage extérieur sur son territoire et en a limité la possibilité dans certaines zones du secteur industriel ainsi que dans la zone I-340. Après avoir écarté la classe d'usages "340 -

Industrie avec entreposage extérieur", la DAUSE a reconsidéré son inclusion dans la liste des usages transitoires qui sont, par ailleurs, balisés par le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA05-19010-06).

L'implantation de certains bâtiments offre en effet la possibilité de créer des cours d'entreposage dissimulés à la voie publique et dont l'aménagement sera contrôlé par les conditions édictées par le Règlement précédemment cité.

Ainsi, les classes d'usages "250 - Commerce de gros", "260 - Ateliers", "310 - Recherche et développement", "330 - Industrie légère", "340 - Industrie avec entreposage extérieur" et "370 - Activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique" ont été introduit dans la zone M-347 qui inclut l'essentiel des bâtiments d'intérêt. La DAUSE propose également d'étendre la modification aux zones I-340 et I-341 afin notamment d'y permettre la classe d'usage 370 et créer ainsi l'assise d'un futur pôle multimédias.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-06-22



Dossier # : 1216470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA05-19010-6 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'autoriser, dans les zones I-340, I-341 et M-347, certains usages liés au commerce de gros, à la fabrication, à la recherche et développement, à l'industrie et aux activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique

D'adopter le Règlement numéro RCA05-19010-6 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'autoriser, dans les zones I-340, I-341 et M-347, certains usages liés au commerce de gros, à la fabrication, à la recherche et développement, à l'industrie et aux activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-06-23 13:46

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216470012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA05-19010-6 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'autoriser, dans les zones I-340, I-341 et M-347, certains usages liés au commerce de gros, à la fabrication, à la recherche et développement, à l'industrie et aux activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet d'amendement visant l'implantation d'usages transitoires a été soumis à la validation du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal qui a donné son aval pour la poursuite de la démarche. Le compte-rendu des discussions est un document interne, disponible à la DAUSE.

La Direction de l'urbanisme a recommandé l'ajout d'une condition de contingentement. Pour répondre à cette dernière, la DAUSE propose d'ajouter la condition suivante au projet de règlement sur les Usages conditionnels, à l'article 33.13:

6° **Contingentement:** pour l'usage 340 - Industrie avec entreposage extérieur, un seul certificat d'autorisation d'usage actif est permis par propriétaire.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement - Lachine

IDENTIFICATION **Dossier # :1216470012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA05-19010-6 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin d'autoriser, dans les zones I-340, I-341 et M-347, certains usages liés au commerce de gros, à la fabrication, à la recherche et développement, à l'industrie et aux activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique

CONTENU

CONTEXTE

Modification au *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA05-19010) afin d'autoriser, dans les zones I-340, I-341 et M-347, certains usages liés au commerce de gros, à la fabrication, à la recherche et développement, à l'industrie et aux activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre de la planification stratégique de l'écoquartier Lachine-Est, la conservation des bâtiments d'intérêt architectural et patrimonial est au coeur de la démarche. À cet effet, l'occupation de ces bâtiments est primordiale afin d'en conserver, autant que possible, l'intégrité et de les intégrer au nouveau développement. Toutefois, pour des raisons de conformité au Code de construction et de contamination, peu d'usages peuvent encore y être implantés sans nécessiter des travaux d'envergure autres que des usages liés au commerce de gros et à l'industrie légère.

Une modification au *Règlement sur le Zonage* (2710) a permis d'intégrer les classes d'usages "250 - Commerce de gros", "260 - Ateliers", "310 - Recherche et développement", "330 - Industrie légère", "340 - Industrie avec entreposage extérieur" et "370 - Activités liées aux médias et à l'industrie cinématographique" à ceux déjà autorisés dans la zone M-347. Les classes d'usages 260 et 370 ont été introduites dans la zone I-340 et les classes d'usages 310 et 370 dans la zone I-341. Cependant, l'inclusion de ces activités dans un secteur en transformation qui compte déjà plusieurs unités d'habitation n'est pas sans conséquence si celles-ci ne sont pas adéquatement encadrées.

L'arrondissement a donc opté pour la mise en place d'une procédure d'usages conditionnels visant l'autorisation des usages sélectionnés qui offre la latitude d'un traitement au cas par cas afin de limiter les impacts et les nuisances sur l'environnement immédiat mais également de s'assurer de la disparition de ces activités lorsque celles-ci ne conviennent plus au développement en cours.

JUSTIFICATION

Les dispositions visées incluent une liste de conditions générales et d'autres plus ciblées, notamment en matière de délai d'opération. L'amendement prévoit ainsi une condition limitant l'occupation par un usage à une période de trois (3) ans qui peut être renouvelée à travers une nouvelle procédure, ce qui permet de s'assurer du respect de l'ensemble des conditions. Cette exigence prévient par ailleurs toute revendication de droit acquis suite à l'adoption du PPU de l'écoquartier Lachine-Est et de ses règlements concordants. Les autres conditions portent sur la limitation des nuisances sur l'environnement immédiat, et plus particulièrement sur le développement résidentiel dans le secteur de la Jenkins. À cela s'ajoute des orientations visant à atténuer le camionnage sur le boulevard Saint-Joseph, sans pour autant freiner l'activité.

À travers l'ensemble des conditions et la possibilité d'exiger des études de faisabilité complète, la Direction de l'aménagement et services aux entreprises (DAUSE) est d'avis que l'arrondissement assure une meilleure intégration des usages visés par l'amendement tout en maintenant un secteur dynamique et en préservant, dans la mesure du possible, l'héritage industriel de Lachine-Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-06-23



Dossier # : 1218478009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2404-24 modifiant le Règlement portant sur la circulation (R-2404-15)

D'adopter le *Règlement numéro 2404-24 modifiant le Règlement portant sur la circulation* (R-2404-15).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-22 07:26

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218478009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2404-24 modifiant le Règlement portant sur la circulation (R-2404-15)

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, le conseil d'arrondissement a diminué la limite de vitesse maximale permise à 30 km/h sur la majorité du réseau routier du territoire de Lachine. Depuis ce temps, deux nouvelles rues ont été construites dans le cadre d'un projet-promoteur dans le secteur de Lachine-Est.

Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes, l'arrondissement souhaite intégrer ces deux (2) nouvelles rues locales à son réseau routier, soit la rue Skaniatarati et l'avenue de la Jenkins, situées à Lachine-Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2016-05-09 - CA16 19 0170 (1167122001)

Adoption du Règlement numéro 2404-22 modifiant le Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation

2009-09-28 - CA09 19 0451 (1092333081)

Adoption du Règlement numéro 2404-19 modifiant le Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation - Limites de vitesse sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a le pouvoir d'adopter et d'appliquer les normes relatives au contrôle de la circulation sur l'ensemble de son réseau routier. *Le Règlement portant sur la circulation* (R-2402-15) sera amendé pour intégrer la rue Skaniatarati et l'avenue de la Jenkins au réseau routier du territoire de l'arrondissement afin de pouvoir y limiter la vitesse maximale permise à 30 km/h. Le plan en annexe du règlement sera remplacé pour illustrer les modifications.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 puisqu'il s'inscrit à la priorité numéro 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse à leurs besoins du Plan stratégique Montréal 2030 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panonceaux « nouvelle signalisation » seront installés sous des nouveaux panneaux de signalisation afin d'attirer l'attention de tous les usagers et de les informer des modifications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 4 octobre 2021

Adoption du règlement : 6 décembre 2021

Entrée en vigueur du règlement et installation de la signalisation : suivant la parution de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-21

Aglaé LEGAULT
Conseillère en aménagement

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1218478010

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autorisation d'installer de la signalisation de stationnement, les sens de circulation et les accès pour l'avenue de la Jenkins

D'autoriser l'installation de la signalisation de stationnement, les sens de circulation et les accès pour l'avenue de la Jenkins.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-24 09:56

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218478010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation de stationnement, les sens de circulation et les accès pour l'avenue de la Jenkins

CONTENU

CONTEXTE

En prévision de la fin des travaux sur les deux nouvelles rues qui ont été construites dans le cadre d'un projet-promoteur dans le secteur de Lachine-Est, l'arrondissement de Lachine désire, dans l'objectif d'assurer le bon entretien et la sécurité des rues de ce secteur, officialiser les accès au quartier, les sens de rue et la signalisation de stationnement de l'avenue de la Jenkins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les modifications suivantes sont recommandées pour assurer la sécurité et l'entretien des rues tout en étant conforme aux normes du Tome V – Signalisation routière en vigueur.

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, Il est recommandé:

Concernant les sens de circulation :

- De mettre à double sens l'avenue de la Jenkins, entre les rues Victoria et Skaniatarati (est-ouest) ;
- De mettre à double sens l'avenue de la Jenkins, entre les rues Skaniatarati (est-ouest) et Skaniatarati (nord-sud) ;
- De mettre à double sens l'avenue de la Jenkins, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue de la Jenkins (est-ouest).

Concernant la signalisation de stationnement :

Avenue de la Jenkins (nord-sud) de la rue Victoria à la rue Skaniatarati (est-ouest)

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 62,5 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 6,5 mètres au sud de la rue Victoria ;

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 49,5 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 6,6 mètres au sud de la rue Victoria.

Avenue de la Jenkins (nord-sud) de la rue Skaniatarati (est-ouest) à l'avenue de la Jenkins (est-ouest)

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 12 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 0 mètre au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le mercredi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 25 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 12 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 30 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 37 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le mercredi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 11,5 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 67 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 15,5 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 78,5 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le mercredi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 13,5 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 94 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 15 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 107,5 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le mercredi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 6,5 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 122,5 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 13,5 mètres du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 129 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 43 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 0 mètre au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le lundi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 20 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 43 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 26,5 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins , à partir de 63 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le lundi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 33,5 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 89,5 mètres au sud de la rue Skaniatarati ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 6 mètres du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 123 mètres au sud de la rue Skaniatarati.

Avenue de la Jenkins (est-ouest) entre avenue de la Jenkins (nord-sud) et rue Skaniatarati (nord-sud)

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 34 mètres du côté sud de l'avenue de la Jenkins, à partir de 0 mètre à l'ouest de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le mercredi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 33,5 mètres du côté sud de l'avenue de la Jenkins, à partir de 34 mètres à l'ouest de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 22,5 mètres du côté sud de l'avenue de la Jenkins, à partir de 67,5 mètres à l'ouest de l'avenue de la Jenkins (nord-sud) ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 16 mètres du côté nord de l'avenue de la Jenkins, à partir de 0 mètre à l'ouest de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le lundi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 47 mètres du côté nord de l'avenue de la Jenkins, à partir de 16 mètres à l'ouest de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 8,5 mètres du côté nord de l'avenue de la Jenkins, à partir de 63 mètres à l'ouest de l'avenue de la Jenkins.

Concernant la signalisation de route sans issue de l'avenue de la Jenkins (nord-sud) entre la rue Victoria et la rue Skaniatarati (est-ouest) :

- De fermer l'accès à l'avenue de la Jenkins, à partir de la rue Victoria, et d'identifier le tronçon de l'avenue de la Jenkins entre la rue Victoria et la rue Skaniatarati comme un cul-de-sac ;
- D'installer un panneau de présignalisation de cul-de-sac du côté sud de la rue Skaniatarati, à une distance de 25 mètres à l'ouest de l'avenue de la Jenkins ;
- D'installer un panneau d'indication de cul-de-sac du côté est de l'avenue de la Jenkins, à partir de 0 mètre au sud ;
- D'installer un panneau d'indication de cul-de-sac du côté ouest de l'avenue de la Jenkins, à partir de 0 mètre au sud.

JUSTIFICATION

Les tronçons de rues identifiés à sens unique ont une voie de circulation d'une largeur de 3,1 à 3,2 mètres tandis que les tronçons identifiés à double sens possèdent deux voies de circulation d'une largeur de 3 mètres chacune.

Le tronçon de l'avenue de la Jenkins, entre la rue Victoria et la rue Skaniatarati (est-ouest), sera identifié comme une route sans issue puisque l'intersection de la rue Victoria et de l'avenue de la Jenkins restera fermé en attendant le réaménagement de la rue Victoria.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés selon l'entente-promoteur.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 puisqu'il s'inscrit à la priorité numéro 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse à leurs besoins du Plan stratégique Montréal 2030 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panonceaux « nouvelle signalisation » seront installés sous des nouveaux panneaux de signalisation afin d'attirer l'attention de tous les usagers et de les informer des modifications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée dans les 90 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aglaé LEGAULT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2021-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1218478008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation de stationnement et les sens de circulation pour la rue Skaniatarati

D'autoriser l'installation de la signalisation de stationnement et les sens de circulation pour la rue Skaniatarati.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-24 10:20

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218478008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'installer de la signalisation de stationnement et les sens de circulation pour la rue Skaniatarati

CONTENU

CONTEXTE

En prévision de la fin des travaux sur les deux nouvelles rues qui ont été construites dans le cadre d'un projet-promoteur dans le secteur de Lachine-Est, l'arrondissement de Lachine désire, dans l'objectif d'assurer le bon entretien et la sécurité des rues de ce secteur, officialiser les accès au quartier, les sens de rue et la signalisation de stationnement de la rue Skaniatarati.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les modifications suivantes sont recommandées pour assurer la sécurité et l'entretien des rues tout en étant conforme aux normes du Tome V – Signalisation routière en vigueur. Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est recommandé :

Concernant les sens de circulation

- De mettre la rue Skaniatarati (nord-sud), entre l'avenue de la Jenkins (est-ouest) et la rue Skaniatarati (est-ouest), à sens unique vers le nord;
- De mettre la rue Skaniatarati (est-ouest), entre la rue Skaniatarati (nord-sud) et avenue de la Jenkins (nord-sud), à sens unique vers l'est;
- De mettre la rue Skaniatarati (nord-sud), entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue de la Jenkins (est-ouest) à double sens.

Concernant la signalisation de stationnement

Rue Skaniatarati (nord-sud) du boulevard Saint-Joseph à l'avenue de la Jenkins (est-ouest)

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 69 mètres du côté est de l'avenue de la rue Skaniatarati, à partir de 0 mètre au nord du boulevard Saint-Joseph;

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 75 mètres du côté ouest de l'avenue de la rue Skaniatarati, à partir de 0 mètre au nord du boulevard Saint-Joseph.

Rue Skaniatarati (nord-sud) de l'avenue de la Jenkins (est-ouest) à la rue Skaniatarati (est-ouest)

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 4,5 mètres du côté est de la rue Skaniatarati, à partir de 0 mètre au nord de l'avenue de la Jenkins;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le lundi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 40, mètres du côté est de la rue Skaniatarati, à partir de 4,5 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 20 mètres du côté est de la rue Skaniatarati, à partir de 44,5 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins;
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le lundi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 53,5 mètres du côté est de la rue Skaniatarati, à partir de 64,5 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 32,5 mètres du côté est de l'avenue de la rue Skaniatarati, à partir de 118 mètres au nord de l'avenue de la Jenkins;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 183 mètres du côté ouest de la rue Skaniatarati, à partir de 0 mètre au nord de l'avenue de la Jenkins.

Rue Skaniatarati (est-ouest) de la rue Skaniatarati (nord-sud) à l'avenue de la Jenkins (nord-sud)

- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 25 mètres du côté sud de la rue Skaniatarati, à partir de 0 mètre à l'est de la rue Skaniatarati (nord-sud);
- D'installer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le lundi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 33,5 mètres du côté sud de la rue Skaniatarati, à partir de 25 mètres à l'est de la rue Skaniatarati;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 14 mètres du côté sud de la rue Skaniatarati, à partir de 58,5 mètres à l'est de la rue Skaniatarati;
- D'installer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 87,5 mètres du côté nord de la rue Skaniatarati, à partir de 0 mètre à l'est de la rue Skaniatarati.

JUSTIFICATION

Les tronçons de rues identifiés à sens unique ont une voie de circulation d'une largeur de 3,1 à 3,2 mètres tandis que les tronçons identifiés à double sens possèdent deux voies de circulation d'une largeur de 3 mètres chacune.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La signalisation sera installée dans les 90 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement selon l'entente-promoteur.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 puisqu'il s'inscrit à la priorité numéro 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse à leurs besoins du Plan stratégique Montréal 2030 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panonceaux « nouvelle signalisation » seront installés sous des nouveaux panneaux de signalisation afin d'attirer l'attention de tous les usagers et de les informer des modifications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée dans les 90 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aglaé LEGAULT

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK

Le : 2021-09-23

Conseillère en aménagement

Chef de Division - Études Techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1216470016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'un usage conditionnel - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de huit unités sur trois étages sur le lot portant le numéro 5 599 434 du cadastre du Québec, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 10 août 2021, la demande d'usage conditionnel au *Règlement relatif aux usages conditionnels* (RCA05-19010) pour la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de huit unités sur trois étages sur le lot portant le numéro 5 599 434 du cadastre du Québec, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati à la condition de respecter une densité minimale de 80 logements par hectare, dans la zone M-346, incluant les rues et les parcs;

D'indiquer que le défaut de respecter la condition énumérée précédemment entraînera une révocation du permis de construction.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-22 16:05

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'un usage conditionnel - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de huit unités sur trois étages sur le lot portant le numéro 5 599 434 du cadastre du Québec, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'un usage conditionnel permettant la construction d'un bâtiment multifamilial de huit logements sur trois étages sur le lot portant le numéro 5 599 434 du cadastre du Québec, dans le secteur de zone M-346-1 pour lequel le nombre de logements minimum est fixé à 21.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre de la concordance au document complémentaire au Schéma d'aménagement, et afin de permettre l'atteinte de la densité de 80 logements par hectare imposée par celui-ci sur le terrain de l'ancienne Jenkins, la zone M-346 qui inclut ce dernier ainsi que l'ensemble des terrains le long du versant est de l'avenue George-V, entre la rue Victoria et le boulevard Saint-Joseph, a été subdivisé en sept secteurs de zones, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* , pour lesquels une densité minimale a été fixée et représentée par un nombre de logements.

Cette densité correspond, pour chacun des secteurs, à la densité exigée par le Document complémentaire, traduite en nombre de logements. Toutefois, pour les terrains ne pouvant rejoindre le nombre minimum de logements, l'arrondissement a prévu une procédure d'usage conditionnel permettant de déroger à la densité autorisée sans que le projet ne fasse l'objet d'un PPCMOI, à des conditions préétablies.

Le découpage compte ainsi deux zones assujetties audit règlement, soit la M-346-1 et la M-346-6, tel qu'indiqué sur la carte (voir pièce jointe). Le nombre de logements minimal est, respectivement, de 21 et 4 unités par terrain.

C'est le cas du terrain, situé au nord du site Jenkins, le long de la rue Victoria qui, suite au découpage, a été inclus dans un secteur de zone fixant le nombre de logements minimal à 21 unités. La rangée de maisons de ville, considérée comme un seul bâtiment, compte huit logements et devient donc assujettie à la procédure d'usage conditionnel.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 août 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN

Le : 2021-09-17

Conseillère en aménagement

Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises



Dossier # : 1216470017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de six unités situé au 170, avenue George-V

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 13 août 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative au projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de six unités situé au 170, avenue George-V ayant pour effet de permettre, pour un nouveau bâtiment, une allée de circulation de 4,5 mètres de largeur, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour une allée de circulation à double sens, une largeur de 5,5 mètres.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-22 16:03

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216470017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de six unités situé au 170, avenue George-V

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant l'implantation d'une allée de circulation de 4,5 mètres de large au lieu des 5,5 mètres réglementaire, pour un bâtiment multifamilial de la classe 150 projeté sur le lot portant le numéro 1 706 009 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La maison en fond de cour qui a occupé le terrain à l'étude a dû être démolie suite à l'effondrement du terrain causé par l'excavation du projet Le Flora, en 2019. Le bâtiment a fait l'objet d'une ordonnance de démolition de l'arrondissement puisque, bien que vacant à l'époque des faits, il représentait un danger pour les travailleurs du chantier voisin.

L'acquéreur du lot souhaite y bâtir un bâtiment résidentiel de quatre étages, comptant six logements, distribués sur les trois étages supérieurs.

Le projet, dans sa première mouture, rejoignait l'ensemble des standards réglementaires. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a toutefois fortement recommandé qu'une bande de verdure, d'une largeur d'un mètre, soit prévue le long de la limite sud du terrain rendant ainsi la largeur de l'allée dérogatoire, soit de 4,5 mètres au lieu des 5,5 mètres réglementaire.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 août 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-09-17



Dossier # : 1216470019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement de l'Hôpital de Lachine, situé au 650, 16e Avenue

D'autoriser, selon les documents soumis en date des 15 mars et 21 juin 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage (2710)* relative au projet d'agrandissement de l'Hôpital de Lachine, situé au 650, 16^e Avenue ayant pour effet de permettre, pour un agrandissement, une marge avant de 3,2 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour bâtiment public / institutionnel, une marge avant de 4,6 mètres.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-22 07:27

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement de l'Hôpital de Lachine, situé au 650, 16e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant l'implantation de l'agrandissement d'un bâtiment à 3,2 mètres au lieu des 4,6 mètres réglementaire, pour un bâtiment public/institutionnel, situé au 650, 16^e Avenue, sur les lots portant les numéros 1 247 124, 2 133 384 et 2 133 502 (partie 1) du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'Hôpital de Lachine planifie depuis quelques années l'agrandissement du bâtiment afin de mettre à niveau les équipements des services médicaux actuellement en place. L'analyse réglementaire de la proposition a permis de constater que la marquise-terrasse empiétait dans la marge avant. Bien que le règlement prévoit que toute marquise puisse empiéter, celle-ci est davantage considérée comme étant une structure en porte-à-faux qui, pour sa part, doit respecter les marges prescrites aux grilles d'implantation. Ainsi, les requérants demandent une dérogation mineure afin de rétablir la conformité du projet.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-09-17



Dossier # : 1218885030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'un affichage permanent pour l'immeuble situé au 1200, rue Norman

D'autoriser, selon le plan « DS64556-7 », daté du 4 août 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à l'installation d'enseignes dérogatoires pour l'immeuble situé au 1200, rue Norman, ayant pour effet de permettre :

- L'installation de trois enseignes sur socle en cour avant, et ce, bien que le Règlement permette un nombre maximal autorisé de un;
- L'installation d'une enseigne sur socle d'une hauteur de 2,7 mètres et d'une superficie de 9,47 mètres carrés, et ce, bien que le Règlement permette une hauteur maximale permise est de 2 mètres et que la superficie maximale autorisée est de 5 mètres carrés;
- L'installation de deux enseignes directionnelles de superficies respectives de 1,43 mètre carré et de 1,51 mètre carré, et ce, bien que le Règlement permette une superficie maximale autorisée est de 0,5 mètre carré.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-22 07:25

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218885030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'un affichage permanent pour l'immeuble situé au 1200, rue Norman

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour un projet d'installation d'un affichage pour l'immeuble situé au 1200, rue Norman, sur le lot portant le numéro 1 706 103 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le requérant souhaite permettre l'installation d'enseignes permanentes pour le nouveau centre de distribution d'Amazon. Les éléments dérogatoires à la réglementation sont les suivants :

- Installation de trois enseignes sur socle en cour avant, alors que le nombre maximal autorisé est de un;
- Installation d'une enseigne sur socle dont la hauteur serait de 2,7 mètres et dont la superficie serait de 9,47 mètres carrés, alors que la hauteur maximale permise est de 2 mètres et la superficie maximale autorisée est de 5 mètres carrés;
- Installation de deux enseignes directionnelles dont la superficie serait de 1,43 mètre carré et de 1,51 mètre carré, alors que la superficie maximale autorisée est de 0,5 mètre carré.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-09-16



Dossier # : 1216470014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de huit unités sur trois étages, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 10 août 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative au projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de huit unités sur trois étages, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati, ayant pour effet de permettre pour un nouveau bâtiment, une marge arrière de 2,80 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoie, pour un bâtiment de la classe 150 - habitations multifamiliales (entre deux et trois étages, maximum de 8 logements), une marge arrière de 3 mètres.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-22 16:00

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216470014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de huit unités sur trois étages, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant l'implantation à 2,80 mètres de la ligne arrière, au lieu de 3 mètres, pour un bâtiment multifamilial de la classe 150 projeté sur le lot portant le numéro 5 599 434 du cadastre du Québec, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le développeur JML a soumis une proposition pour le lot situé au nord du secteur Jenkins. Celle-ci compte huit unités en rangée, sur quatre niveaux. L'analyse réglementaire du projet résidentiel a permis de constater que l'implantation du bâtiment proposé n'est pas conforme puisque la marge arrière n'atteint pas les 3 mètres exigés par le règlement sur le zonage. Afin de réaliser son projet, le requérant dépose une demande de dérogation mineure.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 août 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2021-09-17



Dossier # : 1216470018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de six unités situé au 170, avenue George-V

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 13 août 2021 accompagnant une demande de permis de construction pour la construction d'un bâtiment multifamilial de six unités situé au 170, avenue George-V.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-22 11:31

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de six unités situé au 170, avenue George-V

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment multifamilial de six unités au 170, avenue George-V, sur le lot portant le numéro 1 706 009 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La maison en fond de cour qui a occupé le terrain à l'étude a dû être démolie suite à l'effondrement du terrain causé par l'excavation du projet Le Flora, en 2019. Le bâtiment a fait l'objet d'une ordonnance de démolition de l'arrondissement de Lachine puisque, bien que vacant à l'époque des faits, il représentait un danger pour les travailleurs du chantier voisin.

L'acquéreur du lot souhaite y bâtir un bâtiment résidentiel de quatre étages, comptant six logements, distribués sur les trois étages supérieurs.

Parti architectural

Pour ce projet, les concepteurs ont opté pour une facture contemporaine que caractérisent des lignes droites et des ouvertures régulières, avec très peu d'ornementation. L'enveloppe du bâtiment est entièrement recouverte de brique blanche, ponctuée des encadrements des ouvertures et des garde-corps en aluminium noir.

Chaque étage compte deux logements aménagés en miroir, doté chacun d'un balcon donnant sur l'une des façades avant ou arrière.

L'immeuble est implanté sur la ligne de lot nord dont la façade n'offre aucune ouverture. Le volume, pour sa part, est assis sur un premier niveau dont une partie est occupée par l'entrée, la cage d'escalier et la salle mécanique. La partie résiduelle constitue un stationnement ouvert.

Stationnement et fonctionnement du site

Les cases de stationnement desservant l'immeuble sont en majorité sous l'immeuble, dissimulées de la voie publique par un écran en métal perforé. Deux autres cases sont aménagées en cour arrière, entourées d'un espace vert.

L'accès au stationnement s'effectue par l'avenue George-V, prolongé d'une allée de circulation desservant l'ensemble des cases.

Un espace d'entreposage des bacs à déchets est prévu dans l'aire de stationnement, au niveau de la seconde issue.

Verdissement et plantation

La cour avant et l'espace résiduel de la cour arrière sont verdis et agrémentées de plantes diverses. Le projet prévoit également deux arbres en cour avant et trois autres en cour arrière ainsi que plusieurs arbustes le long de la limite nord. Aucun espace vert n'est aménagé le long de la limite de lot opposée.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 août 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-17

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises



Dossier # : 1216470020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement de l'Hôpital de Lachine, situé au 650, 16e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date des 15 mars et 21 juin 2021, accompagnant une demande de permis de construction pour l'agrandissement de l'Hôpital de Lachine, situé au 650, 16^e Avenue.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-22 07:27

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement de l'Hôpital de Lachine, situé au 650, 16e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement de l'Hôpital de Lachine, situé au 650, 16^e Avenue, sur les lots portant les numéros 1 247 124, 2 133 384 et 2 133 502 (partie 1) du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'Hôpital de Lachine planifie depuis quelques années l'agrandissement du bâtiment afin de mettre à niveau les équipements des services médicaux actuellement en place. Bien qu'il s'agisse d'un ajout important, ce dernier ne vise pas une augmentation substantielle du nombre de lits.

L'ajout est une structure aux lignes contemporaines de six étages, empilés en quinconce, implantée dans la cours latérale sud (rue Saint-Antoine) et reliée au bâtiment par un volume vitré.

Le projet d'agrandissement s'accompagne également de plusieurs autres éléments visant l'amélioration du fonctionnement du site de l'hôpital, notamment :

- L'entrée principale

Les escaliers de l'entrée principale originelle, située sur la 16^e Avenue, seront démantelés pour laisser place à une nouvelle ouverture au premier niveau, dans l'axe vertical de l'entrée principale. Elle sera encadrée d'une structure en transparence et en lumière, dont la saillie constituera un abri pour les usagers.

En plus de permettre à la façade principale de retrouver son statut, cette reconfiguration implique un réaménagement des deux premiers niveaux qui permettra une meilleure répartition des patients et séparera les Urgences, qui occupent désormais le rez-de-chaussée du nouveau volume, du reste des services.

- Réaménagement du site

Le projet prévoit de réaménager le stationnement de manière à séparer les aires destinées au public de celles prévues pour les employés. Les espaces verts et les aires de plantations sont également reconfigurés.

- Urgences et accès des ambulances

Le nouvel aménagement prévoit l'espace des urgences au premier niveau du nouvel agrandissement dont l'accès piéton s'effectue par la 16^e Avenue. Un accès distinct pour les ambulances est prévu le long de la rue Saint-Antoine, ce dernier est aménagé en « U » afin de permettre un parcours sur site sans obstacle et sans interférence avec les autres usagers.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-09-17



Dossier # : 1216470015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de huit unités sur trois étages, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 10 août 2021, accompagnant une demande de permis de construction pour la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 8 unités sur trois étages, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati, aux conditions suivantes :

- Qu'aucun revêtement métallique ne soit posé sur la façade avant, à l'exception de sur la mezzanine;
- Que le contraste des deux tons de brique projetés soit moins important que la proposition soumise.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-22 16:04

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de huit unités sur trois étages, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 8 unités sur trois étages, sur le lot portant le numéro 5 599 434 du cadastre du Québec, entre la rue Victoria et l'avenue Skaniatarati.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le développeur JML a soumis une proposition pour le lot situé au nord du secteur Jenkins. Celle-ci compte huit unités en rangée, sur quatre niveaux.

Dans un souci de distinction des unités, les façades ont été différemment traitées, en conservant toutefois les mêmes matériaux, soit une brique blanche, de modèle « Kelowna » et une brique noire, de modèle « Tuxedo », de la compagnie Meridian, ponctuées d'un revêtement métallique noir sur les façades des deux premiers étages. On le retrouve également sur l'ensemble de l'enveloppe du troisième étage.

Chaque unité compte deux terrasses, la première est formée par le recul du dernier étage, la seconde est située dans le prolongement arrière du premier étage.

À la suite de la première présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), et tenant compte des commentaires des membres, les concepteurs ont soumis une nouvelle version dans laquelle l'implantation est maintenue ainsi que l'aménagement du site. L'enveloppe extérieure a, pour sa part, été modifiée en maintenant le même principe de volumes imbriqués. Les cadres métalliques en façade avant ont été supprimés et la brique noire et blanche a laissé place à des tons plus chauds de beige et de brun. Des incursions en métal couleur étain ponctuent les façades avant et latérale et recouvre le volume de la mezzanine.

Les escalier en cour avant ont également été modifiés afin de laisser place à une structure pleine, à la demande des membres du CCU.

Stationnement

L'accès au stationnement s'effectue par l'avenue Skaniatarati, à l'ouest de la rangée

d'habitations. L'allée dessert ensuite chacune des unités dont les garages doubles sont situés à l'arrière de l'immeuble, en contrebas du terrain et dissimulés par les terrasses en porte-à-faux.

Aménagement extérieur

Le terrain non construit, à l'exception de l'allée de circulation, est destiné à être verdi et planté. Le site comptera à terme 18 arbres à grand déploiement.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 août 2021 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-17

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

**Dossier # : 1214408001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte comprenant dix unités de logement et un local commercial situé au 3194, boulevard Saint-Joseph

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), le dernier projet de construction d'un bâtiment mixte comprenant dix unités de logement et un local commercial situé au 3194, boulevard Saint-Joseph, tel que déposé dans son intégralité et de surseoir aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU), aux les conditions suivantes :

- Que des mesures particulières soient prises pour protéger le magnifique arbre situé à l'avant et qu'un plan de protection (tronc et système racinaire) soit déposé avant l'émission du permis de construction;
- De modifier la palissade de bois autour de la terrasse en un garde corps plus discret qui permettrait une belle vue sur l'agrandissement;
- De modifier la partie aveugle sur la 32^e avenue où se trouve l'ascenseur afin d'améliorer son apparence.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-27 15:26**Signataire :**

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214408001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte comprenant dix unités de logement et un local commercial situé au 3194, boulevard Saint-Joseph

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de démolition et de reconstruction d'un bâtiment mixte a été approuvé une première fois en 2019. La résolution incluait un délai de démolition de douze mois qui est arrivé à échéance en septembre 2020. Les travaux n'ayant pas été réalisés dû à la pandémie, la procédure devait être reprise en intégralité et fut approuvée par la résolution CA21 19 0179 (sommaire décisionnel 1216470006).

Aux fins d'approbation, le requérant a soumis un projet modifié qui doit faire l'objet d'une approbation de PIIA. Celui-ci reprend la même densité, soit dix logements, étalés sur trois étages et une mezzanine.

Projet modifié

En plus du modèle de brique qui a été modifié, la nouvelle proposition compte plusieurs variations, tant en termes de volumétrie qu'en termes de traitement de l'enveloppe extérieure. Le stationnement intérieur a également été remodelé sans changement du nombre de cases.

Volumétrie

Le volume inférieur reprend sensiblement les mêmes dimensions et la même implantation que la proposition initiale. La mezzanine a, pour sa part, été substantiellement modifiée dans sa forme et son orientation. Elle garde toutefois le même matériau de revêtement, soit un métal gris foncé.

Traitement des façades

Pour la nouvelle version, les concepteurs ont opté pour une brique au fini similaire, dans un ton davantage brun que rouge.

Les modifications ne se limitent toutefois pas au revêtement puisque la configuration et les dimensions des ouvertures, l'assemblage des matériaux, le séquençement et les dimensions des balcons ont également été altérés.

Le 8 septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la dernière mouture du projet et fait des recommandations proposant des améliorations au projet. Le procès-verbal est en pièce jointe. Celui-ci faisant état de plusieurs points à travailler.

Le conseil, à son niveau, trouve les améliorations intéressantes et le projet déposé convainquant et décide de surseoir aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le dernier projet tel que déposé dans son intégralité.

De plus, afin de s'assurer de l'intégration, il ajoute comme condition 1-que des mesures particulières soient prises pour protéger le magnifique arbre situé à l'avant et ajoute qu'un plan de protection (tronc et système racinaire) doit être déposé avant l'émission du permis de construction.2- de modifier la palissade de bois autour de la terrasse en un garde corps plus discret qui permettrait une belle vue sur l'agrandissement et 3-de modifier la partie aveugle sur la 32e avenue où se trouve l'ascenseur afin d'améliorer son apparence

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-07-05 - CA21 19 0179 (1216470006)

Adoption de la résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 3194, boulevard Saint-Joseph, et la construction d'un immeuble mixte, commercial et résidentiel

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Voir la grille en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-22

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises



Dossier # : 1216470022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nouvelle construction - Contribution pour fins de parc de 56 500 \$ - Lot portant le numéro 1 898 459 situé au 3194, boulevard Saint-Joseph

D'accepter la somme de 56 500 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 898 459 du cadastre du Québec situé au 3194, boulevard Saint-Joseph doit verser à la Ville conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*, équivalente à 10 % de la valeur du site;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-23 14:19

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216470022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nouvelle construction - Contribution pour fins de parc de 56 500 \$ - Lot portant le numéro 1 898 459 situé au 3194, boulevard Saint-Joseph

CONTENU**CONTEXTE**

Un projet de construction d'un immeuble mixte, comptant dix unités de logement et un rez-de-chaussée commercial, est prévu sur le lot portant le numéro 1 898 459 du cadastre du Québec, situé au 3194, boulevard Saint-Joseph.

À ce titre, le projet doit faire l'objet d'un permis de construction relatif à la réalisation d'un projet de redéveloppement et est ainsi assujéti au *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)* en vertu de l'article 2 dudit règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet vise une nouvelle construction de dix unités de logements et d'un espace commercial. Des frais de parc sont donc exigibles avant la délivrance d'un permis de construction conformément à l'article 2 du Règlement mentionné précédemment. De plus, conformément à l'article 5 de ce Règlement, le propriétaire doit s'engager à verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur marchande du terrain.

Description de l'emplacement :

- Matricule : 8932-76-8986-8-000-0000
- Adresse : 3194, boulevard Saint-Joseph
- Lot actuel : 1 898 459

JUSTIFICATION

La somme de 56 500 \$ devra être versée à la Ville en guise de contribution pour fins de parc en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés Inc, mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6, paragraphe 2°. Le rapport final, en pièces jointes, fait état d'une valeur totale de 565 000 \$. La compensation financière est donc de 56 500 \$, calculée selon la formule suivante :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site/nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus).

Notons que le nombre total des unités est de dix (10) et aucun logement pour familles ou logement social n'est prévu.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-09-22

**Dossier # : 1216470021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Redéveloppement - Contribution pour fins de parc de 34 875 \$ - Lot portant le numéro 2 133 055 du cadastre du Québec, situé au 230-250, 15e Avenue (1452-1498, rue Notre-Dame)

D'accepter la somme de 34 875 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 2 133 055 du cadastre du Québec situé au 230-250, 15^e Avenue (1452-1498, rue Notre-Dame), doit verser à la Ville conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*, équivalente à 10 % de la valeur du site;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-23 14:19**Signataire :**

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Redéveloppement - Contribution pour fins de parc de 34 875 \$ - Lot portant le numéro 2 133 055 du cadastre du Québec, situé au 230-250, 15e Avenue (1452-1498, rue Notre-Dame)

CONTENU

CONTEXTE

Un projet de redéveloppement d'un immeuble mixte, situé au 230-250, 15^e Avenue (1452-1498, rue Notre-Dame), sur le lot portant le numéro 2 133 055 du cadastre du Québec, est prévu. Le projet consiste notamment à réaménager deux locaux commerciaux en six unités de logement.

À ce titre, le projet doit faire l'objet d'un permis de construction visant un redéveloppement et est ainsi assujéti au *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055) en vertu de l'article 2 dudit règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise l'aménagement de six unités de logement sur une partie du premier et deuxième étages, donnant sur la 15^e Avenue, dont une unité pour familles avec trois chambres à coucher. Des frais de parc sont donc exigibles avant la délivrance d'un permis de construction conformément à l'article 2 du Règlement mentionné précédemment. De plus, conformément à l'article 5 de ce Règlement, le propriétaire doit s'engager à verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur marchande du terrain.

Description de l'emplacement :

- Matricule : 9032-98-4221-6-000-0000
- Adresse : 230-250, 15^e Avenue (1452-1498, rue Notre-Dame)
- Lot actuel : 2 133 055

JUSTIFICATION

La somme de 34 875 \$ devra être versée à la Ville en guise de contribution aux fins de parc en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés Inc, mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6, paragraphe 2°. Le rapport final, en pièces jointes, fait état d'une valeur totale de 837 000 \$. La compensation financière est donc de 34 875 \$, calculée selon la formule suivante :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site/nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus).

Notons que le projet prévoit un logement pour familles (3 chambres à coucher et plus) mais aucun logement social. Il compte en tout 12 unités dont six nouvelles.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2021-09-22



Dossier # : 1211633005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 25 août au 22 septembre 2021

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 25 août au 22 septembre 2021, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-22 16:06

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211633005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 25 août au 22 septembre 2021

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-09-07- CA21 19 0215 (1211633004)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 juillet au 24 août 2021

2021-08-02- CA21 19 0200 (1211633003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 20 juin au 20 juillet 2021

2021-07-05- CA21 19 0185 (1211633002)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 24 mai au 19 juin 2021

2021-06-07 - CA21 19 0161 (1216089004)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 17 avril au 23 mai 2021

2021-05-03 - CA21 19 0109 (1216089003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 mars au 16 avril 2021

2021-04-06 - CA21 19 0075 (1216089002)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars 2021

2021-03-08 - CA21 19 0044 (1216089001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 janvier au 19 février 2021

2021-02-01 - CA21 19 0024 (1218455001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021

2020-12-07 - CA20 19 0264 (1208455004)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 octobre au 23 novembre 2020

2020-11-02 - CA20 19 0235 (1208455003)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 septembre au 20 octobre 2020

2020-10-05 - CA20 19 0209 (1208455002)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 1^{er} au 21 septembre 2020

DESCRIPTION

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 25 août au 22 septembre 2021, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier décisionnel ne s'applique pas à Montréal 2030 étant donné la non pertinence avec l'objet du sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée PAQUETTE
Technicienne en ressources humaines
Direction des partenaires d'affaires RH
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-22

Caroline MAYER
Chef de division PARH



Dossier # : 1218981008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport final de la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour la démarche d'élaboration du Plan directeur des parcs et des espaces verts de l'arrondissement de Lachine

De prendre acte du rapport final (août 2021) de la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour la démarche d'élaboration du Plan directeur des parcs et des espaces verts de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-09-27 08:32

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218981008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport final de la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. pour la démarche d'élaboration du Plan directeur des parcs et des espaces verts de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'appel d'offres sur invitation (20-18333) lancé en août 2020, la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. (RCGT) a été retenue pour réaliser un mandat visant à l'élaboration d'un Plan directeur des parcs et des espaces verts de l'arrondissement de Lachine.

Cette démarche a débuté par des visites terrain (novembre 2020) qui ont mené notamment à l'élaboration de fiches inventaires pour chacun des parcs et espaces verts. Les citoyens et organismes locaux ont ensuite été sollicités sur leur appréciation et fréquentation des parcs et espaces verts de l'arrondissement dans le cadre d'un sondage en ligne (janvier/février 2020) ainsi que d'une soirée de consultation publique (mars 2020). Sur la base d'une analyse socio démographique du territoire de Lachine et du portrait de l'offre en matière de parcs et d'espaces verts au sein de l'arrondissement, la firme RCGT a également proposé un énoncé de vision et des principes directeurs servant d'assises au plan d'intervention à mettre en oeuvre. Tout au long de ce processus, un comité de suivi interne composé de membres des directions de l'arrondissement et du service des grands parcs de la Ville-centre ont collaboré avec la firme RCGT afin de commenter et de bonifier son travail en fonction de ses besoins.

Le présent sommaire vise à déposer le rapport final de la firme RCGT qui comprend l'ensemble des documents élaborés au cours de son mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-09-14 - CA20 19 0168 (1207798001)

Octroi d'un contrat à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts, au montant maximal de 61 496,68 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offre sur invitation numéro 20-18333 - Deux soumissionnaires

DESCRIPTION

Au cours de son mandat, la firme RCGT a présenté au comité de suivi interne différents rapports d'étape. Le rapport final fait état de l'ensemble de cette démarche et comprend les

principales sections suivantes :

Diagnostic

- Étude du territoire
- Portrait de l'offre en matière de parcs et d'espaces verts par secteur (Ouest, Est, Saint-Pierre)

Plan d'intervention

- Vision et principes directeur
- Orientations et axes stratégiques

À la fin de son rapport, la firme RCGT propose une matrice des actions et investissements à prioriser pour les dix prochaines années. Sur la base de cette proposition, l'arrondissement développera son propre plan d'action qui fera partie intégrante du Plan directeur des parcs et des espaces verts de Lachine.

JUSTIFICATION

Le contrat de la firme RCGT s'est terminé en août 2021 lors d'une présentation aux élus portant sur les faits saillants des livrables réalisés au cours de son mandat. À cet effet, le dépôt du rapport final permet de prendre acte de l'ensemble de la démarche réalisée au cours des derniers mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À l'automne 2021, l'arrondissement partagera sur son site internet un document *Phase 1 : Diagnostic et orientations des parcs et des espaces verts de Lachine* comme première étape menant ensuite à l'élaboration d'un plan d'action (phase 2) qui constituera le Plan directeur final attendu au début de l'année 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-23

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Direction des services
administratifs et projets urbains